

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec le territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan**



 <p>Parc naturel régional de l'Aubrac</p>	 <p>PAYS DU GÉVAUDAN LOZÈRE</p>	 <p>PETR HAUT ROUERGUE</p>	 <p>La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée</p>
 <p>AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL</p>	 <p>lozère LE DÉPARTEMENT</p>		 <p>POUR UN GREEN NEW DEAL PACTE VERT EN OCCITANIE</p>

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET	6
ARTICLE 2 : DUREE.....	6
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN	6
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	13
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	22
ARTICLE 6 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	22
ARTICLE 7 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN	24
7.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	24
7.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	34
ARTICLE 8 : INTERVENTION DES DEPARTEMENTS DE L'AVEYRON ET DE LA LOZERE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	35
8.1 INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON	35
8.2 INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE	35
ARTICLE 9 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	36
ARTICLE 10 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	36
ARTICLE 11 : GOUVERNANCE.....	37
ARTICLE 12 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN	38
ARTICLE 13 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	38
13.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	38
13.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	39
ARTICLE 14 : MODALITES D'EVALUATION	40
ARTICLE 15 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	40
ARTICLE 16 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	40
ANNEXES.....	42

Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac en sa qualité de chef de file du présent contrat cadre et représenté par M. Bernard BASTIDE, son Président,

Le Pôle 'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre, représenté par M. Jean-Paul POURQUIER, son Président,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Haut Rouergue, en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre, représenté par M. Jean-Michel LALLE, son Président,

Le Conseil Départemental de l'Aveyron, représenté par M. Arnaud VIALA, son Président,

Le Conseil Départemental de la Lozère, représenté par Mme Sophie PANTEL, sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Mme Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène, représentée par M. Jean VALADIER, son Président,

La Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn, représentée par M. Jean-Claude SALEIL, son Président,

La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac, représentée par M. Christian NAUDAN, son Président,

La Communauté de communes Comtal-Lot-Truyère, représentée par M. Nicolas BESSIERE, son Président,

La Communauté de communes du Gévaudan, représentée par Mme Patricia BREMOND, sa Présidente,

La Communauté de communes de Hautes Terres de l'Aubrac, représentée par M. Alain ASTRUC, son Président,

La Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac, représentée par M. Christophe GACHE, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du PNR de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC /CA de xxx n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards

d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan a été porteur d'un Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, dont l'élaboration et la mise en œuvre ont été assurées par les élus et les équipes techniques des 3 structures associées :

- Parc naturel régional de l'Aubrac
- Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays du Gévaudan-Lozère
- Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Haut Rouergue.

Ce contrat reposait sur une stratégie partagée et articulée autour de 4 enjeux et 7 mesures (dont 3 mesures Innovation et expérimentation : mobilités, pierres sèches et eau) et a permis de soutenir 292 opérations pour un total d'aide régionale de 8.14 M€ représentant un investissement local total de 36.7 M€ sur le territoire.

Enfin, l'ingénierie mobilisée a permis la signature de **14 Contrats Bourgs-Centres** à l'échelle du territoire :

- Argences en Aubrac
- Bourgs sur Colagne
- La Canourgue
- Espalion
- Estaing
- Laguiole
- Le Malzieu Ville
- Marvejols
- Nasbinals
- Peyre en Aubrac
- Saint-Chély d'Apcher
- Saint-Côme d'Olt
- Saint-Géniez d'Olt et d'Aubrac
- Saint-Germain du Teil

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan, les EPCI, les Départements de l'Aveyron et de la Lozère et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN

1. **Présentation synthétique et stratégique** mettant en évidence les spécificités, vocations et ambitions économiques, sociales, culturelles majeures, ainsi que dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Le diagnostic du territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan complet et détaillé est présenté en annexe.

A. Données démographiques

Le territoire regroupe 71 525 habitants sur 117 communes et se caractérise par une très faible densité de population (19 habitants/km²), il est essentiellement composé d'espaces très peu denses (85 communes) ou peu denses (32 communes).

Malgré un solde migratoire positif (et comparable au solde migratoire de la Région Occitanie), la population diminue globalement, en raison d'un solde naturel très négatif, de façon hétérogène selon les zones du territoire.

Parallèlement, on peut observer un vieillissement général de la population avec une proportion en augmentation des plus de 65 ans par rapport aux moins de 20 ans.

Enfin, la taille moyenne des ménages tend à diminuer également, avec une forte proportion de couples sans enfants ou d'une seule personne (3/4 des ménages).

Enjeu transversal:

L'accueil de nouvelles populations, un défi majeur pour le territoire

B. Activités économiques et emploi

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la vie économique du territoire et représente 16% de l'emploi, le nombre d'exploitations tend toutefois à diminuer. Elle s'organise autour de productions identitaires de renommée (élevages bovins et ovins lait et viande, caprin lait et vignes) dont plusieurs bénéficient d'appellations. De nouvelles filières se développent (maraîchères, apicoles, plantes aromatiques et médicinales). Les productions agricoles sont largement exportées, mais restent peu diversifiées et les circuits courts sont peu développés.

Le tissu d'entreprises est essentiellement composé de TPE (3/4 de moins de 10 salariés) avec une forte représentation des secteurs des services-commerces-transports ainsi que du bâtiment. Il existe quelques grandes entreprises dans les domaines de l'agro-alimentaire, la métallurgie et la filière bois. Le secteur du médico-social est également bien représenté sur le territoire.

D'une manière générale, le territoire bénéficie d'un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, toute classe d'âge confondue. Ce faible taux de chômage génère des tensions pour les besoins en recrutements du territoire.

Tous les secteurs d'activités sont concernés par le vieillissement des chefs d'entreprises et d'exploitations, ainsi que des effectifs salariés, le renouvellement des générations d'actifs constitue ainsi en enjeu crucial du territoire.

L'activité touristique constitue un potentiel important de développement économique pour le territoire qui bénéficie de la diversité des paysages et des patrimoines (culturel, naturel et industriel), de la présence de stations thermales et de ski ainsi que d'activités nautiques et verticales. L'ensemble de ces richesses permet de proposer une offre variée avec un fort potentiel de développement dans le domaine des activités de pleine nature. Le secteur souffre toutefois aujourd'hui d'une forte saisonnalité et d'équipements parfois vieillissants. Le territoire est doté d'une capacité d'hébergements touristiques relativement élevée avec une forte prédominance des campings et résidences de tourisme. Dans l'ensemble, l'offre d'hébergements touristiques requiert une montée en gamme générale afin de conserver son attractivité.

Enjeu n°1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

C. Vie sociale et accès aux services

Le territoire est caractérisé par un maillage de communes bourgs-centres qui centralisent une grande partie des équipements, services et commerces de proximité.

On peut noter une répartition relativement homogène des Maisons France Services, en Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et Pôles de Santé ainsi qu'en équipements sportif, culturels et de loisirs, toutefois, la faible densité de population et l'organisation territoriale pose la question de l'accessibilité des habitants à ces services. Plusieurs zones du territoire restent en effet éloignées des services de santé généralistes. L'accès aux praticiens spécialisés est difficile et le vieillissement général des professionnels de santé pose la question du renouvellement des générations. Malgré la présence d'établissements, l'offre de soin reste globalement insuffisante, notamment au vu du vieillissement de la population.

L'offre en accueil de la petite enfance s'organise autour des structures variées : multi-accueils généralement localisés dans les bourgs-centres, micro-crèches dans les communes moins grandes mais également des Maisons d'Assistants Maternelles.

Le territoire est correctement maillé en établissements scolaires de la maternelle au lycée. On note néanmoins un départ des jeunes dans le cadre de leurs études supérieures.

L'accès au logement est identifié comme un facteur essentiel de l'attractivité du territoire. A ce titre, la situation demeure préoccupante dans l'ensemble avec une proportion de logements vacants et de résidences secondaires largement supérieure à la moyenne régionale. L'offre est donc peu fournie, de plus, de nombreux logements actuellement sur le marché sont qualifiés de logements "énergivores" et nécessitent d'importants travaux de rénovation.

Par ailleurs, la situation demeure préoccupante dans l'ensemble avec une proportion de logements vacants et de résidences secondaires largement supérieure à la moyenne régionale.

Enjeu n°2 : Conforter l'accueil et le maintien de habitants
--

D. Cadre de vie et transition écologique

Le bilan des émissions de GES global rapporté au nombre d'habitants fait apparaître une performance énergétique du territoire moins élevée qu'au niveau régional, avec une forte prédominance des secteurs de l'agriculture et des transports routiers comme sources d'émission majoritaires.

D'après l'Observatoire de Diagnostic de Performance Energétique, la majorité des logements diagnostiqués présentent une étiquette entre D et E.

A l'échelle du territoire, près de 47% des actifs travaillent sur une commune autre que celle de résidence (ce qui reste inférieur à la moyenne régionale et nationale) et l'essentiel des déplacements se fait par voiture individuelle (80%). L'offre de transports en commun est dans l'ensemble peu adaptée aux déplacements professionnels et les mobilités alternatives sont encore peu développées.

Le territoire possède un fort potentiel en matière de développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, solaire, éolien). L'augmentation de la production énergétique sur le territoire devra passer par l'équipement ou l'amélioration d'ouvrages existants.

La conjugaison des caractéristiques géographiques, géologiques, climatologiques et humaines a favorisé une grande diversité paysagère et de milieux naturels qui font du territoire un espace à fort enjeu à l'échelle du Massif central. Le territoire est constitué d'un ensemble d'entités paysagères diverses (Causse Comtal, vallée du Lot, vallée de la

Truyère, plateau de l'Aubrac, Margeride, Gévaudan...) caractérisées par un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable. Cette richesse constitue un atout à la fois touristique mais également en termes de cadre de vie pour les nouveaux habitants.

Enjeu n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire et valoriser les patrimoines et les paysages

2- Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

14 communes se sont engagées dans la démarche des Contrats Bourgs-Centres proposée par la Région Occitanie :

Argences-en-Aubrac, Bourgs sur Colagne, La Canourgue, Espalion, Estaing, Laguiole, Le Malzieu Ville, Marvejols, Nasbinals, Peyre en Aubrac, Saint Chély d'Apcher, Saint Côme d'Olt, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Saint-Germain du Teil.

De plus, 6 communes sont en cours d'élaboration de leur Contrat :

Entraygues-sur-Truyère, Chanac, Laissac-Séverac-l'Eglise, Masegros-Causse-Gorges, Saint-Amans-des-Côtes et Villecomtal.

De façon générale, les projets de développement des communes Bourgs-Centres s'articulent autour de plusieurs axes :

- Aménagement des espaces publics (entrées de bourg, places, cheminements doux, urbanisme, valorisation du patrimoine)
- Offre de services aux publics
- Logement/habitat
- Equipements sportifs, de loisirs, socio-culturels et associatifs
- Commerces de proximité, développement économique et touristique
- Mobilités douces
- Transition énergétique
- Préservation des ressources naturelles et du patrimoine naturel et paysager

Enfin, 16 communes ont été sélectionnées au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » par l'État :

Banassac-Canilhac, Bourgs-sur-Colagne, Chanac, La Canourgue, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Laguiole, Laissac-Séverac l'Eglise, Marvejols, Masegros-Causse-Gorges, Mur-de-Barrez, Saint-Amans-des-Côtes, Saint-Chély d'Apcher, Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac, Saint-Germain du Teil, Villecomtal.

Les Opérations de Revalorisation du Territoire (ORT) à mettre en œuvre dans le cadre de ce dispositif sont à ce jour en cours d'élaboration.

Commune	Axe du Contrat	Opérations	Rapport au projet de territoire AOCG
St Chély d'Apcher	1- redynamiser le centre historique	1-1 commerces de proximité	Enjeu n°1
		1-2 logements	Enjeu n°2
		1-3 espaces publics	Enjeu n°2
	2- accueil de population	2-1 équipements associatifs	Enjeu n°2
		2-2 services de proximité	Enjeu n°2
		2-3 santé	Enjeu n°2
	3- liaisons - déplacements	3-1 stationnement	Enjeu n°3
		3-2 cheminements	Enjeu n°3

		3-3 connexion A75	Enjeu n°3
Argences en Aubrac	1- accueil population	1-1 logements	Enjeu n°2
		1-2 équipements sportifs	Enjeu n°2
		1-3 services à la population	Enjeu n°2
	2- dév éco - ressources locales	2-1 hébergements touristiques	Enjeu n°1
		2-2 offre touristique	Enjeu n°1
		2-3 filières agricoles	Enjeu n°1
	3- équilibres territoriaux	3-1 équipements	Enjeu n°2
		3-2 espaces publics	Enjeu n°2
		3-3 environnement	Enjeu n°3
Laguiole	1- redynamiser le centre ancien	1-1 espaces publics	Enjeu n°2
		1-2 liaisons	Enjeu n°3
		1-3 patrimoine bâti	Enjeu n°3
	2- équipements et services	2-1 modernisation	Enjeu n°2
		2-2 déplacements	Enjeu n°3
		2-3 signalisation	Enjeu n°3
	3- habitat et urbanisme	3-1 op façades	Enjeu n°3
		3-2 logements	Enjeu n°2
		3-3 PLUi	Enjeu n°2
	4- patrimoines	4-1 naturels et culturels	Enjeu n°3
4-2 IGP Laguiole		Enjeu n°1	
Bourgs/Colagne	1- attractivité touristique et culturelle	1-1 Valorisation	Enjeu n°2
		1-2 embellissement de la communes	Enjeu n°2
	2- économie	2-1 locaux commerciaux	Enjeu n°1
		2-2 filières écon	Enjeu n°1
	3- cohésion du territoire	3-1 déplacements	Enjeu n°3
		3-2 services	Enjeu n°2
3-3 associatif		Enjeu n°2	
Estaing	1- services	1-1 accès services (dont commerces)	Enjeu n°2
		1-2 Activités de Pleine Nature	Enjeu n°1
		1-3 infrastructures	Enjeu n°2
	2- habitat-équipements	2-1 dynamique associative	Enjeu n°2
		2-2 locaux éco	Enjeu n°1
		2-3 logement	Enjeu n°2
	3- cadre de vie	3-1 patrimoine	Enjeu n°3
3-2 rives du Lot		Enjeu n°3	
3-3 tourisme		Enjeu n°1	
St Germain du Teil	1- cadre de vie	1-1 espaces publics	Enjeu n°2
		1-2 patrimoine	Enjeu n°3
		1-3 embellissement	Enjeu n°2
	2- attractivité économique	2-1 offre touristique	Enjeu n°1
		2-2 services jeunes et seniors	Enjeu n°2
		2-3 services de proximité	Enjeu n°2

	3- mobilités douces	3-1 liaisons piétonnes	Enjeu n°3
		3-2 cheminements	Enjeu n°3
		3-3 sécurisation RD	Enjeu n°3
Nasbinals	1- sports et loisirs	1-1 offre	Enjeu n°1
		1-2 station	Enjeu n°1
		1-3 offre touristique	Enjeu n°1
	2- habitat	2-1 locaux d'activités	Enjeu n°1
		2-2 logements	Enjeu n°2
		2-3 équipements de services	Enjeu n°2
	3- aménagement durable	3-1 entrées de bourg	Enjeu n°2
		3-2 centre historique	Enjeu n°3
		3-3 déplacements	Enjeu n°3
La Canourgue	1- économie et tourisme	1-1 dynamique économique locale	Enjeu n°1
		1-2 création d'activités	Enjeu n°1
		1-3 tourisme	Enjeu n°1
	2- attractivité	2-1 logements	Enjeu n°2
		2-2 réno énergétique	Enjeu n°3
		2-3 sport et loisirs	Enjeu n°2
	3-dév durable	3-1 aménagement centre bourg	Enjeu n°2
		3-2 mobilités douces	Enjeu n°3
		3-3 embellissement	Enjeu n°2
Saint Geniez d'Olt	1- offre d'emplois et logements	1-1 logements	Enjeu n°2
		1-2 patrimoines	Enjeu n°3
		1-3 commerce local	Enjeu n°1
	2- offre touristique	2-1 loisirs	Enjeu n°2
		2-2 stratégie touristique	Enjeu n°1
	3- cadre de vie	3-1 communication	Enjeu n°2
		3-2 équipements publics	Enjeu n°2
		3-3 services à la population	Enjeu n°2
	4- qualité de vie	4-1 environnement	Enjeu n°3
4-2 mobilité énergie		Enjeu n°3	
Peyre en Aubrac	1- attractivité économique et touristique	1-1 dév éco	Enjeu n°1
		1-2 activité touristique	Enjeu n°1
	2- habitat durable	2-1 logements	Enjeu n°2
		2-2 réno énergétique des logements	Enjeu n°3
	3- cadre de vie	3-1 services et association	Enjeu N°2
		3-2 sport	Enjeu N°2
3-3 aménagements urbains et mobilités		Enjeu N°2	
Saint Côme d'Olt	1- cadre de vie	1-1 aménagement urbain	Enjeu n°2
		1-2 halte pour pèlerins	Enjeu n°1
		1-3 cheminements doux	Enjeu n°3

		1-4 itinéraires	Enjeu n°1
		1-5 eau potable	Enjeu n°3
		1-6 chemins et terrasses	Enjeu n°3
		1-7 clocher	Enjeu n°3
		1-8 château-mairie	Enjeu n°2
	2- services aux habitants	2-1 maison de santé	Enjeu n°2
		2-2 médiathèque	Enjeu n°2
		2-3 espace multisport	Enjeu n°2
		2-4 maison des associations	Enjeu n°2
	3- économie	3-1 signalétique	Enjeu n°2
Espalion	1- Valoriser un habitat de qualité dans le centre-bourg	1-1 habitat	Enjeu n°2
		1-2 patrimoine emblématique	Enjeu n°3
		1-3 identité moderne et attractive	Enjeu n°1
	2- Développer l'attractivité du centre-bourg par l'aménagement urbain	2-1 déployer le programme de travaux dans le centre-ville	Enjeu n°2
		2-2 mobilités durables	Enjeu n°3
	3- Renforcer la centralité par la qualité des infrastructures à envergures territoriale	3-1 services	Enjeu n°2
		3-2 faire monter en qualité l'offre existante	Enjeu n°2
	Le Malzieu Ville	1-Préservation du patrimoine bâti et naturel - tourisme-services	1.1 Opération façade
1.2 Aménagement d'un site naturel et d'équipements sportifs et de loisirs			Enjeu n°2
1.3 Equipements touristiques			Enjeu n°1
2- Développement économique - logement		2.1 Locaux professionnels	Enjeu n°1
		2.2 Signalétique locale	Enjeu n°2
		2.3 Création de logements	Enjeu n°2
3-Mobilité - cadre de vie - rénovation énergétique		3.1 Rénovation énergétique de bâtiments publics	Enjeu n°3
		3.2 Aménagement entrée de ville	Enjeu n°3
		3.3 Liaisons douces	Enjeu n°3
Marvejols	1 Logement et services à la population	1.1 Création de logements	Enjeu n°2
		1.2 Sauvegarde et rénovation d'équipements culturels, sportifs et de loisirs	Enjeu n°2
		1.3 Maison de santé	Enjeu n°2
	2. Développement économique	2.1 Acquisition de locaux commerciaux	Enjeu n°1
		2.2 Opération de restauration immobilière	Enjeu n°1
		2.3 Signalétique	Enjeu n°1

	3. Espaces publics et mobilité	3.1 Mise en accessibilité des bâtiments publics	Enjeu n°2
		3.2 Liaisons douces et amélioration des services aux cyclistes	Enjeu n°3
		3.3 Aménagement de boulevards et places	Enjeu n°2

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s’emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s’imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d’échanges et d’actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d’un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l’adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l’épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l’avenir.

En complément de ses Plans d’urgence et de relance pour l’emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d’un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l’Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s’inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l’Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l’ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s’appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d’habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d’un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L’une des activités essentielles concernées est l’alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d’activités et d’emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d’avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l’Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie

privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : "La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international.

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale.

Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les

actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est

dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filières d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis dans le secteur forestier, dans ceux de l'agriculture, de l'élevage et de l'agropastoralisme, dans la conciliation des différents usages de l'eau, dans la diversification des activités touristiques, notamment des stations de moyenne montagne, tout en veillant à une bonne qualité d'accès aux services à la population et aux entreprises, et à la préservation des écosystèmes naturels des territoires de hauts plateaux et de montagne.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban

méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.

- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Faire de l'Aveyron une référence, un département ayant la capacité d'associer modernité et authenticité est une ambition qui guide la collectivité départementale et se traduit dans le Projet départemental « l'Aveyron se Bouge ».

L'Aveyron est riche d'un patrimoine et de ressources que beaucoup lui envient, ses territoires pluriels participent à l'identité aveyronnaise.

Investi des Solidarités Humaines et Territoriales par la loi, le Département est présent au quotidien dans la vie des Aveyronnais. La promotion de son territoire, aux fins d'accueil de nouvelles populations, compétences et savoirs, est par ailleurs une préoccupation majeure. Il s'emploie fort logiquement à réunir toutes conditions qui participent du « Bien vivre en Aveyron ». A ce titre, le Département est un partenaire privilégié des collectivités et structures qui œuvrent en ce sens. Une prise en compte encore plus aboutie des considérations environnementales est également un objectif qu'il s'est fixé pour répondre à l'enjeu associé à la transition écologique.

ARTICLE 6 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Riche de ses potentialités, la Lozère se compose de territoires variés, dotés de très nombreuses ressources humaines et naturelles. Ces atouts et ce potentiel, l'assemblée départementale souhaite les valoriser et les dynamiser afin qu'ils profitent à toutes et à tous, dans l'intérêt de la Lozère et dans la perspective de son développement. **L'ambition départementale est de faire de la Lozère une terre d'innovation, accueillante, dynamique, propice à l'entrepreneuriat, fière de ses racines et de son Histoire.**

Cette volonté de progrès partagé est envisageable à travers les réponses aux enjeux qu'elle implique :

- **l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations** indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien être et à la qualité de vie des lozériens,
- la **transition écologique et énergétique** nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement et à l'aménagement durable de notre territoire.

Pour y parvenir et relever ce défi d'une attractivité renforcée, le Département entend impulser des politiques majeures et assurer leur mise en œuvre à travers des actions locales directes d'une part et soutenir les dynamiques territoriales portées par les collectivités d'autre part.

1. Attractivité du territoire et accueil de nouvelles populations :

Le Département conduit de nombreuses politiques publiques en faveur de l'attractivité et du développement du territoire ayant pour objectifs communs : le maintien et le développement de services auprès des lozériens, l'accueil de nouvelles populations et l'adaptation aux évolutions sociétales.

En tant que collectivité cheffe de file des solidarités humaines, le Département entend **accompagner les populations lozériennes par la mise en œuvre de politiques sociales tout au long de la vie** (petite enfance, familles, personnes en difficultés, personnes en situation de handicap et personnes âgées). Au travers du schéma unique des solidarités, le Département améliore cet accompagnement, le fait évoluer dans un contexte de transformations sociales, sociétales et numériques et également inscrire les établissements sociaux et médico-sociaux du territoire dans une transformation par rapport à ces évolutions des formes d'accompagnement des personnes.

Le Département œuvre également à l'**amélioration du cadre de vie et de l'offre de services** auprès des lozériens et ce notamment au travers du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Le Département accompagne et coordonne depuis plus de 10 ans, les politiques d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité. Une adaptation du dispositif Lozère Nouvelle Vie est intervenue en 2022 afin de maximiser son efficacité.

Des missions spécifiques sont également conduites dans le domaine de la **démographie médicale** visant à attirer de jeunes professionnels de la santé afin de permettre aux lozériens de bénéficier d'une offre de soins égalitaire sur le territoire. Cette dynamique est basée sur l'implication de l'ensemble des partenaires mais aussi sur la volonté des élus locaux de mettre en œuvre des conditions d'accueil pertinentes face aux nouvelles demandes des praticiens.

Le Département s'emploie également à l'attractivité du territoire lozérien à travers :

- la poursuite du déploiement du réseau très haut débit et la définition en cours d'une stratégie de développement des usages du numérique,
- la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie touristique orientée vers un **tourisme durable** dont l'ambition est de transmettre à la prochaine génération (de lozériens et de visiteurs) une destination bonifiée dans les 3 dimensions du développement durable : environnementale, économique et sociale,
- l'implication du Département aux côtés des Communautés de communes pour l'accompagnement financier de projets d'**immobilier d'entreprise et de commerce de proximité**,
- la définition en cours d'une nouvelle **stratégie jeunesse** avec pour ambition de créer les conditions pour construire les jeunes de demain, citoyens et responsables,
- la mise en œuvre d'une **politique forte en matière de logement** à travers le PIG en faveur d'un logement durable attractif et solidaire, les aides à l'amélioration des logements

2. Transition écologique et énergétique :

Le changement climatique et son impact pour le territoire lozérien apparaissent de plus en plus comme une réalité concrète, au gré de phénomènes météorologiques catastrophiques, d'impact agricole, de tensions sur la ressource en eau...

L'assemblée départementale adoptera un **schéma de transition écologique et énergétique** qui se déclinera en orientations et un plan d'actions qui concrétiseront cette ambition. Trois axes stratégiques sont d'ores et déjà identifiés :

- La Lozère, une collectivité exemplaire,

- La Lozère, un territoire solidaire et inclusif face aux effets du changement climatique,
- La Lozère, un territoire résilient.

Suite aux dernières sécheresses accrues et intenses et après un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de l'eau, le Département a arrêté la **feuille de route 2020-2027 issue des assises de l'eau** qui a pour ambition d'apporter un faisceau de réponses pour favoriser la sobriété et le changement de pratiques, sécuriser les besoins essentiels des différents usages en préservant l'environnement naturel et développer des dispositifs permettant de prévenir et d'anticiper l'avenir.

Le Département de la Lozère participe activement à la mise en œuvre de cette feuille de route et s'engage tout particulièrement (ingénierie départementale, accompagnement financier d'opération visant à diminuer les prélèvements ou sécuriser la desserte en eau potable, actions de promotion et de mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion de l'eau).

A la lumière de la situation connue en 2022, il apparaît essentiel d'acquérir plus de connaissances sur les événements auxquels nous serons prochainement confrontés afin de définir les mesures d'adaptation les plus pertinentes. Des **études prospectives** sont donc conduites telle Lot 2050 mené à l'échelle du sous bassin versant du Lot sur laquelle est impliqué le Département.

D'autre part, une réflexion en concertation avec l'ensemble des parties prenantes doit être engagée afin de définir une **stratégie départementale relative au stockage d'eau** sous forme de retenues ou d'autres dispositifs permettant de sécuriser les usages de l'eau.

Le Département s'engage auprès des collectivités lozériennes pour une **amélioration de la desserte en eau potable et de l'assainissement** sur le territoire départemental : assistance technique pour la mise en œuvre de leur service, appui aux démarches de transfert de compétences, soutien technique et financier des projets structurants inscrits dans les schémas départementaux AEP / Assainissement, poursuite du réseau départemental de suivi de qualité des rivières et appui aux labellisations valorisant la haute qualité de nos milieux aquatiques, poursuite du dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau.

Le Département travaille également à l'émergence d'un **Projet Alimentaire de Territoire** afin de mieux cerner les enjeux concernant les actions en matière agricole et définir un ensemble d'actions pertinentes à mettre en place pour relocaliser un système alimentaire plus durable. Deux enjeux en lien avec les collectivités locales ont d'ores et déjà été identifiés : augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective, et lever le frein de la logistique pour les restaurants collectifs.

Le Département de la Lozère s'emploie également à la **préservation, la requalification et la valorisation des sites emblématiques à forts enjeux patrimoniaux** en termes de biodiversité ou d'intérêt paysager dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

ARTICLE 7 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN

7.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p style="text-align: center;">Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p style="text-align: center;">Renforcer la résilience et accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</p> <p style="text-align: center;"><i>Le territoire souhaite accompagner l'efficacité et la transition énergétique et structurer une politique alimentaire territoriale partagée.</i></p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DES DEPARTEMENTS</p> <p style="text-align: center;"><u>Département de l'Aveyron :</u></p> <p>L'Aveyr'On se bouge !</p> <ul style="list-style-type: none"> • #3 : Eau/transition écologique • #8 : numérique / innovation / énergie <p style="text-align: center;"><u>Département de la Lozère :</u></p> <p>Schéma de transition écologique et énergétique en cours de finalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Lozère un territoire exemplaire - la Lozère, un territoire solidaire et inclusif face au changement climatique - la Lozère un territoire résilient <p>Feuille de route 2020-2027 des Assises de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la sobriété et le changement de pratiques, - sécuriser les besoins incompressibles, - prévenir et anticiper l'avenir 	

<p>Projet Alimentaire de Territoire départemental en cours d'élaboration</p> <p>Schéma des Espaces Naturels Sensibles (actions de préservation, requalification et valorisation)</p> <p>Politique d'éducation à l'environnement</p>	
<p><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></p>	
<p>Plan Climat Air Energie Aubrac : Axe 2 : Territoire résilient face au changement climatique Fiche 2.2 : Maintenir une agriculture de haute valeur environnementale et adaptée au changement climatique Fiche 2.4 : Créer un observatoire du changement climatique</p> <p>C2RTE du PETR Gévaudan Lozère : Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir Axe 9 : Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières 5-3 : Favoriser la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et sociétaux</p> <p>CRTE du PETR du Haut Rouergue : Orientation 2 : Axe 1 : Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé Axe 2 : Pour un territoire s'inscrivant dans la transition écologique : encourager le développement d'un habitat répondant aux attentes contemporaines et les nouvelles énergies adaptées au contexte local</p>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</p>
<p><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></p>	
<p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des</p>	<p>Préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire.</p> <p><i>Le territoire souhaite développer une gestion de l'eau exemplaire y compris en développant sa résilience face aux risques naturels et en préservant la biodiversité et les richesses patrimoniales face aux menaces et pollutions.</i></p>

populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.

Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT

Département de l'Aveyron

L'Aveyr'On se bouge

- #2 : Agriculture / aménagement du territoire
- #3 : eau/transition écologique

Département de la Lozère

Feuille de route 2020-2027 des Assises de l'eau :

- favoriser la sobriété et le changement de pratiques,
- sécuriser les besoins incompressibles,
- prévenir et anticiper l'avenir

Assistance technique et accompagnement financier en matière d'**eau potable et d'assainissement**

Gestion du réseau de suivi de la qualité des cours d'eau et appui aux démarches de labellisation et de valorisation des cours d'eau

Schéma des Espaces Naturels Sensibles (actions de préservation, requalification et valorisation)

Schéma départemental de desserte externe des massifs forestiers : actions d'amélioration des dessertes prioritaires pour une gestion durable de la forêt

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

Charte du PNR Aubrac :

Axe 1 : Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines

Orientation 1 : Renforcer le rôle de « tête de bassin » de l'Aubrac

Orientation 2 : Préserver les patrimoines naturels emblématiques et ordinaires de l'Aubrac

Axe 3 : « Mieux vivre ensemble en Aubrac » : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable des espaces

Orientation 1 : Engager l'Aubrac dans une démarche concertée de l'aménagement du territoire

C2RTE du PETR Gévaudan Lozère :

Orientation 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme

Axe 7 : Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire

4-2 Préserver et anticiper la ressource en eau

Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Axe 11 : Préserver les ressources naturelles

5-5 Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et paysagères

CRTE du PETR du Haut Rouergue

2- Territoire et cadre de vie

Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></p> <p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. 	<p style="text-align: center;">Renforcer la résilience et accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique et à la sobriété.</p> <p><i>Le territoire souhaite promouvoir la production d'énergies renouvelables et réduire sa dépendance aux ressources fines tout en optimisant la gestion des recyclables dans une logique de sobriété, de réemploi et d'économie circulaire.</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Département de l'Aveyron</u></p> <p>L'Aveyr'On se bouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • #3 : eau/transition écologique • #8 : numérique/innovation/énergie <p style="text-align: center;"><u>Département de la Lozère</u></p> <p>Schéma de transition écologique et énergétique en cours de finalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Lozère un territoire exemplaire - la Lozère, un territoire solidaire et inclusif face au changement climatique - la Lozère un territoire résilient <p>Politique d'éducation à l'environnement</p>	
<p style="text-align: center;"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></p> <p>Plan Climat Air Energie Aubrac :</p> <p>Axe 1 : En route pour devenir un territoire à énergie positive</p> <p>Charte du PNR Aubrac :</p> <p>Axe 2 : Conforter la dynamique Aubrac par la valorisation durable des ressources</p> <p>Orientation 3 : Valoriser les ressources territoriales et s'engager dans la transition énergétique</p> <p>Mesure 26 : Limiter l'empreinte énergétique et développer les énergies renouvelables</p> <p>C2RTE du PETR Gévaudan Lozère :</p> <p>Orientation 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme</p> <p>Axe 8 : Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier</p> <p>4-3 Adapter l'offre de logements pour favoriser le maintien et l'accueil de nouvelles populations</p> <p>Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir</p>	

<p>Axe 9 : Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières</p> <p>5-1 Favoriser la production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance aux énergies fossiles</p> <p>5-2 Favoriser l'émergence et le développement d'une filière Plantes et santé</p> <p>CRTE du PETR du Haut Rouergue</p> <p><u>2- Territoire et cadre de vie</u></p> <p>Pour un territoire s'inscrivant dans la transition écologique : encourager le développement d'un habitat répondant aux attentes contemporaines et les nouvelles énergies adaptées au contexte local</p>	
---	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature</p> <p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>Favoriser la cohésion territoriale, renforcer l'armature urbaine autour des bourgs centres, maintenir un niveau d'équipements et de services notamment autour des enjeux de santé, renforcer et développer les nouvelles formes de mobilité.</p> <p><i>Le territoire souhaite accompagner le développement de ses centralités et de ses villages dans une approche qualitative pour un "bien être ensemble" autour des services, de la santé et du cadre de vie.</i></p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;"><u>Département de l'Aveyron</u></p> <p>L'Aveyr'On se bouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • #2 : agriculture/aménagement du territoire • #4 : culture/patrimoine • #9 : attractivité/tourisme • #10 : sport <p style="text-align: center;"><u>Département de la Lozère</u></p> <p>Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer un accès aux professionnels de santé et aux soins pour la population pour garantir une réponse qualitative en termes de soins d'urgence - permettre l'accessibilité aux services par le renforcement de l'offre de mobilité sur le territoire, - accompagner le développement des usages numériques pour garantir une égalité d'accès aux services - diffuser, organiser et rendre plus lisible l'offre de services du territoire 	

- compléter l'offre du territoire par des équipements structurants
- garantir le socle de services indispensable à la vitalité et à l'attractivité du territoire

Schéma départemental unique des solidarités :

- mieux accompagner les personnes vers et dans l'autonomie
- adapter l'offre d'accueil, d'accompagnement et d'insertion en fonction des besoins des publics
- renforcer la prévention, la cohésion sociale et le travail ensemble
- gouvernance

Politique en faveur de la démographie médicale :

Programme d'Intérêt Général pour un habitat durable, attractif et solidaire : objectif de rénovation de 205 logements du parc privé par an

Projet Alimentaire de Territoire départemental en cours d'élaboration

Politique en faveur du sport et de la culture

Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, communication et développement des **activités de pleine nature** à destination des lozériens

Schéma départemental de lecture publique :

- poursuivre la structuration du réseau
- développer les publics,
- proposer une politique documentaire partagée incluant le numérique
- s'inscrire dans une politique de transition écologique et énergétique

Stratégie jeunesse en cours d'élaboration

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

Contrat Local de Santé (CC Gévaudan) – en cours d'élaboration

Projet de la CPTS Nord Aveyron :

- Axe 1 : accès aux soins
- Axe 2 : Parcours pluriprofessionnels
- Axe 3 : Prévention et promotion de la santé
- Axe 4 : Attractivité

Charte du PNR Aubrac :

Axe 3 : « Mieux vivre ensemble en Aubrac »

Orientation 3 : S'engager dans une politique d'accueil et de maintien des habitants, prenant en compte les besoins du quotidien

C2RTE du PETR Gévaudan Lozère :

Orientation 1 : Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

- Axe 1: Favoriser le renouvellement démographique du territoire
- 1-1 Poursuivre l'accueil de nouvelles populations
- 1-2 Favoriser l'attractivité du territoire pour la jeunesse
- Axe 2 : Développer une cadre de vie qualitatif et attractif
- 1-3 Maintenir et adapter l'offre de services aux habitants
- 1-4 Développer une politique de santé solidaire et innovante
- 1-5 Lutter contre l'isolement des plus fragiles
- 1-6 Favoriser le vivre ensemble

CRTE du PETR du Haut Rouergue :

3- Au services de tous les quotidiens

Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l’Embauche</p> <hr/> <p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;"><u>Département de l’Aveyron</u></p> <p>L’Aveyr’On se bouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • #2 : agriculture/aménagement du territoire • #9 : attractivité/tourisme <p style="text-align: center;"><u>Département de la Lozère</u></p> <p>Stratégie emploi-insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir la sécurisation des droits pour permettre la continuité du parcours d’insertion - garantir un parcours d’insertions pour tous - favoriser le retour à l’emploi - accompagner à la définition d’un projet professionnel et dans la recherche d’un emploi ou la création d’entreprise jusqu’au maintien dans l’emploi <p>Soutien aux chambres consulaires pour le développement du territoire</p> <p>Stratégie touristique « Vers un tourisme durable » visant à transmettre à la prochaine génération une destination bonifiée que les trois dimensions du développement durable : environnementale, économique et sociale</p> <p>Animation du dispositif Agrilocal : visant à l’amélioration de l’accès aux productions agroalimentaires du territoire</p>	<p style="text-align: center;">Renforcer l’attractivité du territoire et le développement économique s’appuyant sur des activités non délocalisables et basées sur les ressources locales.</p> <p style="text-align: center;"><i>Le territoire souhaite encourager l’accueil, le maintien et le développement d’activités innovantes et respectueuses de l’environnement et accompagner vers une meilleure employabilité des actifs.</i></p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>Charte du PNR Aubrac : <u>Axe 2 : Conforter une dynamique économique par la valorisation durable de ses ressources</u> Orientation 2 : Développer une économie rurale et durable</p> <p>C2RTE du PETR Gévaudan Lozère : <u>Orientation 2 : Développer l’économie et les emplois de demain</u> Axe 3: Favoriser le renouvellement de la population active du territoire 2-1 Accompagner la transmission-reprise des entreprises du territoire 2-2 : Anticiper le renouvellement des compétences du territoire Axe 4 : Renforcer l’attractivité économique du territoire 2-3 Développer des filières locales, durables et innovantes 2-4 Adapter l’offre d’immobilier d’entreprises aux nouveaux besoins des entreprises <u>Orientation 3: Promouvoir un tourisme durable et inclusif</u> Axe 5: Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons 3-1 Favoriser la montée en gamme du territoire 3-2 Renforcer le tourisme de pleine nature et l’itinérance 3-3 Promouvoir un tourisme de ressourcement et de bien être 3-4 Développer un tourisme culturel, patrimonial et industriel Axe 6: Adapter l’offre touristique à de nouveaux publics 3-5 Développer un tourisme inclusif et solidaire 3-6 Promouvoir la destination Pays du Gévaudan-Lozère</p> <p>CRTE du PETR du Haut Rouergue : <u>1/ Coopération et animation économique territoriale</u> Relever le défi de l’emploi</p>	

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires <p>- Volet montagne et ruralité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne 	<p>Favoriser la cohésion territoriale, renforcer l'armature urbaine autour des bourgs centres, maintenir un niveau d'équipements et de services notamment autour des enjeux de santé, renforcer et développer les nouvelles formes de mobilité.</p> <p style="text-align: center;">Renforcer l'attractivité du territoire et le développement économique s'appuyant sur des activités non délocalisables et basées sur les ressources locales.</p> <p style="text-align: center;"><i>Le territoire souhaite se structurer en proposant un ensemble de services et d'équipements (urbains de services à la personne, d'emplois, d'habitat, de mobilité mais aussi d'accès aux loisirs et à la culture) répartis de façon équilibrée</i></p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;"><u>Département de l'Aveyron</u></p> <p>L'Aveyr'On se bouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● #4 : aménagement du territoire ● #5 : jeunesse/éducation ● #7 : mobilités ● #9 : attractivité/tourisme ● #10 : sport 	

Département de la Lozère

Lozère Nouvelle Vie : politique en faveur de l'accueil de nouvelles populations

Contrats territoriaux « Ensemble, faire réussir la Lozère » : soutien financier aux projets des collectivités au titre de la solidarité territoriale avec deux orientations prioritaires l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations d'une part et la transition écologique et énergétique d'autre part

Stratégie touristique « Vers un tourisme durable » visant à transmettre à la prochaine génération une destination bonifiée que les trois dimensions du développement durable : environnementale, économique et sociale

Stratégie vélo : développement de la pratique du vélo en lien avec les infrastructures routières

Portage des aires de covoiturage

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES CONCERNEES**

Charte du PNR Aubrac :

Axe 3 : « Mieux vivre ensemble en Aubrac » : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable des espaces

Orientation 2 : Repenser les mobilités pour un désenclavement du territoire physique et numérique

C2RTE du PETR Gévaudan Lozère :

Orientation 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme

Axe 7 : Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire

4-1 Aménager le territoire par une politique d'urbanisme concertée

Axe 8 : Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

4-4 Renforcer l'attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population

Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Axe 10 : Favoriser les mobilités durables et inclusives

5-4 Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolement des publics fragiles

CRTE du PETR du Haut Rouergue :

3 : Au service de tous les quotidiens

Développer des services adaptés aux besoins des habitants (Favoriser les déplacements pour tous dont les mobilités douces et partagées)

7.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

ENJEU n°1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire	Objectif Stratégique 1-1 : Conforter l'ancrage local des activités et des emplois	Mesure 1 : Promouvoir l'attractivité économique et la qualité des emplois
	Objectif Stratégique 1-2 : Structurer une offre touristique qualitative, équilibrée, durable et solidaire	Mesure 2 : Favoriser une offre touristique qualitative, diversifiée, de 4 saisons et accessible à tous
ENJEU n°2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants	Objectif Stratégique 2-1 : Renforcer la qualité de vie des habitants par l'aménagement des bourgs et le développement de l'offre de logements	Mesure Opérationnelle 3 : Accompagner les démarches de requalification des bourgs-et les aménagement d'espaces publics résilients
	Objectif Stratégique 2-2 : Conforter et adapter l'offre de services aux habitants	Mesure Opérationnelle 4 : Développer une offre de logements qualitatifs et répondant aux besoins actuels
	Objectif Stratégique 2-2 : Conforter et adapter l'offre de services aux habitants	Mesure Opérationnelle 5 : Renforcer l'offre en services, équipements et activités pour tous
ENJEU n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire et valoriser les patrimoines et les paysages	Objectif Stratégique 3-1 : Accélérer la transition écologique et énergétique du territoire	Mesure Opérationnelle 6 : Favoriser la sobriété énergétique et les mobilités douces, le développement des énergies renouvelables et la résilience du territoire aux effets du changement climatique
	Objectif Stratégique 3-2 : Préserver et valoriser les ressources, patrimoines naturels, culturels et paysagers	Mesure Opérationnelle 7 : Favoriser la préservation des ressources naturelles, valoriser les patrimoines
ENJEU n°4 : Animer le territoire et accompagner les porteurs de projets	Objectif stratégique 4 : Animation et suivi du Contrat Territorial Occitanie	Mesure opérationnelle 8 : Animation et suivi du contrat

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DES DEPARTEMENTS DE L'AVEYRON ET DE LA LOZERE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

8.1 Intervention du Département de l'Aveyron

A l'aune des objectifs précités dans l'article 5 et des compétences qui sont les siennes, à travers le Projet départemental « l'Aveyron se Bouge », le Département sera solidaire des initiatives et projets du territoire qui participent de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Occitanie dont il est signataire et de leurs déclinaisons sur les territoires. Le moment venu et tenant compte du calendrier des opérations, les projets correspondants seront appréhendés selon les dispositifs en vigueur et modalités qui leur sont attachées et des disponibilités financières. A cet effet, il appartiendra aux porteurs de projet d'adresser au Président du Département les dossiers afférents. Si besoin, des éléments complémentaires pourront être sollicités pour bien appréhender les contours du projet.

Enfin, en écho aux besoins constatés, et pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions, le Département de l'Aveyron entend également développer plus encore son offre en ingénierie, qu'il s'agisse de la mobilisation des compétences présentes dans ses services ou agences au rang desquelles notamment Aveyron Ingénierie et l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme.

8.2 Intervention du Département de la Lozère

Considérant son engagement précédent au sein des Contrats Territoriaux Occitanie 2018-2021 et en qualité de collectivité cheffe de file des solidarités territoriales, **le Département de la Lozère s'associe aux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028** portés par la Région Occitanie. Ce partenariat se traduira par :

- le cofinancement des opérations inscrites dans les programmes opérationnels annuels au travers des dispositifs départementaux en vigueur et dans la limite des disponibilités financières,
- le concours au travail renforcé de coordination des financements en lien avec les structures en charge de l'animation des Contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats de ruralité, de relance et de transition écologique,
- la mobilisation possible de l'offre d'ingénierie départementale.

Dans le cadre de la solidarité territoriale, le Département apporte son financement aux projets des collectivités à travers les **contrats territoriaux départementaux** dont la troisième génération « **Ensemble, faire réussir la Lozère** » a été approuvée le 30 mai 2022. Les projets relevant du présent Contrat Territorial Occitanie seront donc examinés par l'Assemblée départementale dans ce cadre et dans le respect des dispositifs en vigueur.

Un travail renforcé avec les collectivités et autres partenaires financiers sera également engagé pour **favoriser une synergie et une coordination des financements** des opérations reconnues dans les contrats respectifs. La Direction adjointe de l'ingénierie et des contrats territoriaux assurera le suivi et les échanges techniques sur ces Contrats Territoriaux Occitanie.

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, une **offre d'ingénierie** complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire. Elle fait notamment appel aux savoirs-faire des équipes du Département, principalement regroupées sur un site unique de l'espace Olympe de Gouges à Mende pour une meilleure synergie. Cette valorisation des compétences départementales au service des territoires intervient dans de nombreux domaines (aménagement et équipements divers, eau,

assainissement, patrimoine, tourisme, ...) et sous différentes formes : ingénierie de projet, technique et financière mais aussi assistance technique, accompagnement et de conseils. Bien entendu, elle pourra être mobilisée à la demande du maître d'ouvrage sur les actions inscrites dans le présent contrat.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 10 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan est plus particulièrement concerné par :

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Aubrac Olt Causse gévaudan**, dont la structure porteuse est le PNR de l'Aubrac en tant que chef de file et les PETR du Gévaudan-Lozère et du Haut-Rouergue en tant que structures porteuses associées,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027**,

Le territoire AOCG est également concerné par le Programme Opérationnel FEDER--FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de la priorité 7 Massif Central.

ARTICLE 11 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels

Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 12 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE AUBRAC OLT CAUSSE GEVAUDAN

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 13 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

13.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

!/ \ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

13.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 14 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 15 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le le PNR de l'Aubrac, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère et le PETR du Haut-Rouergue de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 16 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

Le Président du PNR de l'Aubrac

Bernard BASTIDE

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

Le Président du PETR du Pays Gévaudan-Lozère

Jean-Paul POURQUIER

**Le Président du PETR du Haut-Rouergue
Occitanie**

Jean-Michel LALLE

**Le Président du Conseil Départemental de
l'Aveyron**

Arnaud VIALA

**La Présidente du Conseil Départemental de la
Lozère**

Sophie PANTEL

**Le Président de la Communauté de Communes
Aubrac-Carladez-Viadène**

Jean VALADIER

**Le Président de la Communauté de communes
Aubrac-Lot-Causse-Tarn**

Jean-Claude SALEIL

**Le Président de la Communauté de communes des
Causse à l'Aubrac**

Christian NAUDAN

**Le Président de la Communauté de communes
Comtal-Lot-Truyère**

Nicolas BESSIERE

**La Présidente de la Communauté de communes
du Gévaudan**

Patricia BREMOND

**Le Président de la Communauté de communes
des Hautes Terres de l'Aubrac**

Alain ASTRUC

**Le Président de la Communauté de communes
Terres d'Apcher Margeride Aubrac**

Christophe GACHE

1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures

2/ Le projet de territoire développé

3/ Organisation de l'animation et la gouvernance du CTO Aubrac Olt Causse Gévaudan

4/ Les schémas opérationnels en cours (3 CRTE)

ANNEXE 1
Objectifs stratégiques et fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO Aubrac Olt Causse Gévaudan sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Objectif stratégique 1-1 : Conforter l'ancrage local des activités et des emplois

Fiche mesure n°1 : Promouvoir l'attractivité économique et la qualité des emplois

Présentation de la mesure n°1 en lien avec l'objectif stratégique 1-1 :

-Contexte général :

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la vie économique du territoire et représente 16% de l'emploi. Cependant, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire a diminué (-16% entre 2000 et 20210).

L'agriculture s'organise autour de productions identitaires de renommée (élevages bovins, ovins lait et viande, caprins lait, vignes) dont plusieurs bénéficient d'appellations.

De nouvelles filières se développent (maraîchères, apicoles, plantes aromatiques et médicinales). Les productions agricoles sont largement exportées, mais restent globalement peu diversifiées et les circuits courts sont peu développés.

Le tissu d'entreprises est essentiellement composé de TPE (3/4 des entreprises ont moins de 10 salariés) avec une forte représentation des secteurs des services-commerces-transport ainsi que du bâtiment.

Il existe quelques grandes entreprises dans les domaines de l'agro-alimentaire, la métallurgie et la filière bois. Le secteur du médico-social est également bien représenté sur le territoire.

Le vieillissement global des chefs d'entreprises et d'exploitation, mais également des effectifs salariés, pose le renouvellement des générations comme enjeu crucial du territoire.

De plus, le faible taux de chômage, associé à une très faible cohérence entre les offres d'emploi et les qualifications rendent le recrutement par les entreprises locales très difficile.

-Objectifs et contenu de la mesure :

• **Objectif 1-1 : Soutenir le développement des filières locales**

Faciliter l'emploi par les entreprises du territoire : accompagner les démarches répondant aux besoins en formations professionnelles et en emplois

Soutenir les dynamiques collectives visant la valorisation et la commercialisation de produits et savoir-faire locaux

Attirer de nouveaux profils avec des emplois de qualité et limiter le départ des jeunes actifs

• **Objectif 1-2 : Adapter l'offre d'immobilier d'entreprises aux besoins actuels**

Développer de nouveaux lieux et outils de travail partagés

Aménager, réhabiliter et créer des zones d'activités structurées et des bâtiments d'entreprises et de qualité et conforter les pôles économiques

Développer une offre d'immobilier d'entreprises adaptée et la requalification de l'offre immobilière

• **Objectif 1-3 : Favoriser la création-reprise d'entreprises**

Accompagnement des projets de maintien d'activités économiques (dernier commerce, commerce à l'essai, locaux professionnels)

Encourager de nouvelles formes d'entrepreneuriat, plus collaboratives et agiles, pour répondre aux attentes de nouveaux profils d'entrepreneurs.

- **Objectif 1-4 : Accompagner le développement de l'économie circulaire et de l'ESS**

Création et développement d'outils et d'équipements favorisant les circuits courts et réseaux locaux d'approvisionnement (immobilier, plateformes...)

Encourager la diversification et l'innovation en lien avec les enjeux de transition écologique notamment par les leviers de l'économie circulaire (mise en place d'outils collectifs de transformation ou de logistique)

Développer les lieux de vente de produits durables et renforcer les capacités de transformation du territoire

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Aménagement de locaux commerciaux et de marchés – Requalification de zones d'activités – Aménagement d'une nouvelle zone d'activité – commune de St Chély d'Apcher (CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac)
- Rénovation de l'atelier relais de la Coopérative « Jeune Montagne » - commune de Thérondels (CC Aubrac Carladez Viadène)
- Implantation d'un « Pôle Viande » - commune d'Argences en Aubrac (CC Aubrac Carladez Viadène)

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Organisme de Formation au Travail Social de Marvejols – Région Occitanie

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre d'outils ou d'équipements mutualisés et/ou collectifs mis en place

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la mesure n°1 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**

OS1i : Recherche et innovation

OS1ii : Compétitivité des PME

Priorité 4 : Former et accompagner pour faciliter le parcours vers l'emploi et la création d'activités

OS5ii Volet rural : Action 5 – moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure

- **CPER 2021-2027 Occitanie**

Action n°1: Accompagner et valoriser nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Action n°10: Favoriser le développement équilibré des territoires de projets

10.3 Agir ensemble pour la vitalité commerciale et artisanale de tous les territoires

10.4 Résilience du territoire et souveraineté alimentaire

Action n°13: Amplifier l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Auvergne-Rhône-Alpes**

Priorité 7: Massif Central

Action n°7.5.2.1. : Soutenir les filières spécifiques du Massif Central

Filière bois / Filière textile / Filière pierre

Action n°7.5.2.6 : Promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central

- **Programme LEADER 2022-2027 – GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan**

Fiche Action n°1: Développer l'économie et les emplois de demain par un ancrage local des activités

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les actions concernant les filières agro-alimentaires locales s'inscriront dans les objectifs des 2 Projets Alimentaires de Territoire portés à l'échelle du territoire :

- Le PAT émergent du PNR Aubrac
- Le PAT émergent du Conseil départemental de la Lozère

Les actions envisagées concernant la structuration des activités de maraichage, l'accompagnement à l'élaboration d'outils collectifs de transformation ainsi que l'adaptation des équipements de restauration collective à l'approvisionnement local.

Objectif stratégique 1-2 : Structurer une offre touristique qualitative, équilibrée, durable et solidaire

Fiche mesure n°2 : Favoriser une offre touristique qualitative, diversifiée, de 4 saisons et accessible à tous

Présentation de la mesure n°2 en lien avec l'objectif stratégique 1-2 :

-Contexte général :

L'activité touristique constitue un potentiel important de développement économique pour le territoire.

La diversité des paysages et des patrimoines permet de proposer une offre variée : activités de pleine nature (randonnées pédestres, canoë, cyclo, via ferrata, accrobranche, canyoning ...), activités bien-être (station thermale), visites de sites patrimoniaux (châteaux, musées, villages labellisés Plus Beaux Villages de France ou Petite Cité de caractère) et tourisme industriel (visites d'espaces dédiés à l'hydroélectricité, visites d'entreprises locales ...).

L'itinérance est un atout de notre territoire : chemin vers St-Jacques-de-Compostelle, Véloroute Vallée du Lot V86.

Le secteur touristique souffre encore aujourd'hui d'une forte saisonnalité et d'équipements parfois vieillissants.

Le territoire est doté d'une capacité d'hébergements touristiques relativement élevée avec une forte prédominance des campings et résidences de tourisme. Dans l'ensemble, l'offre d'hébergements touristiques requiert une montée en gamme générale ainsi qu'une mise en accessibilité afin de conserver son attractivité.

-Objectifs et contenu de la mesure :

• **Objectif 2-1 : Renforcer l'offre d'activités de pleine nature**

Accompagner le développement de l'offre 4 saisons

Développer un tourisme durable et innovant avec une offre diversifiée

Développer toutes les formes d'itinérance

Encourager de nouvelles activités de pleine nature (aquatiques, verticales, trail, gravel...)

• **Objectif 2-2 : Développer un tourisme durable, solidaire et inclusif**

Favoriser le développement d'une offre adaptée à tous les publics

Accompagner le développement d'une offre d'activités touristiques plus respectueuses de l'environnement

• **Objectif 2-3 : Favoriser la montée en gamme de l'offre touristique**

Accompagner la montée en gamme de l'offre d'hébergements, de restauration et d'activités

Soutenir l'aménagement d'aires de camping-cars qualitatives

Développer de nouveaux produits touristiques autour de la valorisation des ressources locales

Encourager l'innovation numérique des prestataires touristiques

Valoriser les ressources et savoir-faire locaux

Accompagner le développement et la mise en œuvre de stratégies touristiques territorialisées

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Requalification de structures d'accueil touristique
- Accompagnement du développement de pôles de pleine nature et de l'itinérance

- Dont Projets inscrits au CPER :

Néant

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre d'équipements et/ou sites touristiques aménagés
- Nombre d'hébergements touristiques créés ou réhabilités

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la mesure n°2 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**

OS5ii volet rural - Action 4: Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous

- **CPER 2021-2027 Occitanie**

Action n°2 : Investir tous les relais de croissance des territoires d'Occitanie

2.1. Economie touristique durable

2.3. Montagnes d'Occitanie, Terres de vie

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Auvergne-Rhône-Alpes**

Priorité 7 Massif Central

Action n°7.5.2.5.: Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central

- **Programme LEADER 2022-2027 – GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan**

Fiche action n°2: Structurer une offre touristique équilibrée, durable et de qualité

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les projets s'inscriront également dans les objectifs de la stratégie touristique de l'Aubrac élaboré par le PNR Aubrac en partenariat avec l'ensemble des Offices de Tourisme du territoire.

Par ailleurs, une articulation sera recherchée avec le programme à élaborer dans le cadre du nouveau Pôle de Pleine Nature coordonné par le PNR Aubrac.

Objectif stratégique n°2-1 : Renforcer la qualité de vie par l'aménagement des bourgs

Fiche mesure n° 3 Accompagner les démarches de requalification des bourgs et l'aménagement d'espaces publics résilients

Présentation de la mesure n°3 en lien avec l'objectif stratégique n°2-1 :

-Contexte général :

Le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan s'articule autour de micro-centralités réparties sur l'ensemble du territoire. Ces bourgs-centres regroupent la majeure partie des logements, des services de proximité et commerciaux, et garantissent un accès aux services pour les habitants des communes rurales alentour.

Le rôle de centralité de ces bourgs est toutefois fragilisé par l'évolution des modes de vie, avec une désertification et une dégradation des centres anciens, en perte d'attractivité au profit des zones péri-urbaines.

Par la mise en œuvre d'un accompagnement dédié des communes éligibles au dispositif des Contrats Bourgs-Centres Occitanie, le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan a permis la signature de 14 Contrats au cours de la période 2018-2021. L'ensemble des communes a exprimé le souhait de poursuivre cette démarche pour la période 2022-2028 et 5 communes ont initié la démarche d'élaboration d'un nouveau Contrat.

En cohérence avec les priorités ciblées dans le Pacte Vert Occitanie, redonner de l'attractivité à ces bourgs est un enjeu fort pour le territoire pour maintenir l'accès aux services de l'ensemble de la population et développer un nouveau modèle plus résilient au changement climatique. La redynamisation des bourgs centres nécessite une démarche transversale de développement et de valorisation axée sur différentes thématiques : cadre de vie, espaces publics, mobilités, accès aux services et commerces... L'enjeu d'aujourd'hui est de rendre ces centralités désirables dans l'usage au quotidien, en favorisant des aménagements plus résilients et des modes de vie plus respectueux des enjeux écologiques.

Au-delà des communes Bourgs-Centres, l'enjeu d'accompagner de nouveaux modes d'aménagement des espaces publics adaptés aux problématiques liées au changement climatique sera encouragé à travers cette mesure.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- **Objectif 3-1 : Conforter le rôle de centralité des petites villes et des bourgs pour renforcer leur attractivité**

Cadre de vie : valorisation des entrées de ville, requalification des espaces publics, aménagements paysagers, désartificialisation des sols, signalétique d'information locale, reconduite des opérations façades, valorisation des éléments patrimoniaux

Habitat (cf Mesure n°4) : lutte contre la vacance des centres-bourgs, expérimentation de nouvelles formes d'habitat

Economie et commerces (cf Mesure n°1) : maintien et développement du commerce entre cœur de bourg, accueil de nouvelles activités

- **Objectif 3-2 : Contribuer au rééquilibrage territorial**

Offre de services (cf Mesure n°5) : création de pôles de services, développement du design de services

Vivre ensemble : création de lieux de sociabilité (maisons de jeunes, tiers-lieux socioculturels), lieux intergénérationnels

- **Objectif 3-3 : Requalifier les espaces publics**

Favoriser les requalifications d'ensemble pour veiller à la cohérence globale, veiller à l'utilisation de matériaux durables (bois pierre...) dans les aménagements locaux et le mobilier urbain, lutter contre les îlots de chaleur par le développement d'espaces végétalisés, allier aménagements urbains et productions énergétique ou économie d'énergie (éclairage public, photovoltaïque...), favoriser la désimperméabilisation des places publiques...

- **Objectif 3-4 : Développer de nouvelles façons d'habiter les centralités**

Développer les continuités piétonnes par des aménagements spécifiques, développer la place du cyclable et des mobilités douces, veiller à la cohérence des parcours urbains (accès aux services, à la santé...), optimiser les places de parking par la production d'énergie, favoriser les espaces publics partagés (parcs, jardins partagés...)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Requalification, désimperméabilisation et rénovation d'espaces publics résilients
- Construction d'une cantine intergénérationnelle – commune de St Germain du Teil
- Opération façades – Bourg-Centre de Laguiole

- Dont Projets inscrits au CPER :

Néant

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre d'espaces publics résilients aménagés
- Nombre d'équipements structurants créés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la mesure n°3 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**
OS5ii volet rural

- **CPER 2021-2027 Occitanie**
Action 9 : Sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols

- **Programme LEADER 2023-2027 – Aubrac Olt Causse Gévaudan**
Fiche Action n°3 : Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelles pour tous
Fiche Action n°4 : Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les actions proposées seront en cohérence avec les Opérations de Revitalisation du Territoire et les projets « Petites Villes de Demain » mis en œuvre sur le territoire :

- St Géniez d'Olt et d'Aubrac - Laissac-Séverac l'Eglise (CC des Causses à l'Aubrac)
- Espalion – Villecomtal – Entraygues sur Truyère (CC Comtal Lot Truyère)

- Laguiole – Mur de Barrez – St Amans des Côts (CC Aubrac Carladez Viadène)
- Marvejols – Bourgs-sur-Colagne (CC Gévaudan)
- Saint-Chély-d'Apcher
- Chanac – Banassac-Canilhac – La Canourgue – St Germain du Teil – Massegros Causse Gorges (CC Aubrac Lot Causse Tarn)

Objectif stratégique 2-1 : Renforcer la qualité de vie par l'aménagement des bourgs**Fiche mesure n°4 : Développer une offre de logements qualitatifs et répondant aux besoins actuels****Présentation de la mesure n°4 en lien avec l'objectif stratégique 2-1 :****-Contexte général :**

L'accès au logement locatif est identifié comme un facteur essentiel de l'attractivité du territoire et de l'accueil de nouveaux habitants. A ce titre, la situation demeure préoccupante dans l'ensemble avec une proportion de logements vacants fortement dégradés et de résidences secondaires largement supérieure à la moyenne régionale, générant une forte tension sur le marché immobilier.

L'offre de logements locatifs se concentre essentiellement dans les villages et bourgs-centres, avec des logements anciens, très souvent énergivores, peu lumineux et accessibles. Cette offre tend à être délaissée par les habitants aux revenus médians pour privilégier la construction neuve en périphérie, concentrant ainsi dans les centres une population plus précaire, à faible mobilité résidentielle.

Réhabiliter des bâtis existants en veillant à leur qualité énergétique est une condition incontournable pour attirer et fidéliser de nouvelles familles et actifs sur le territoire, tout en luttant contre l'étalement urbain et l'artificialisation du foncier. Cet impératif suppose un travail concerté entre élus et habitants du territoire sur la planification des espaces de vie et l'attractivité des centres-bourgs, par des aménagements comme la renaturation de certains sites ou la requalification urbaine (ORT).

-Objectifs et contenu de la mesure :**• Objectif 4-1 : Développer l'offre qualitative et quantitative de logements**

Favoriser la réhabilitation et la création de logements communaux et de logements sociaux.

Accompagner la rénovation énergétique des logements communaux

Développer une offre spécifique pour les travailleurs saisonniers, les jeunes en formation ou en premier emploi

• Objectif 4-2 : Favoriser les initiatives permettant de développer l'offre

Favoriser la réhabilitation des logements insalubres, vacants et la mobilisation des résidences secondaires

Expérimenter de nouvelles formes d'habitat (intergénérationnel, éco-hameaux, habitat participatif..)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation de logements communaux

- Dont Projets inscrits au CPER :

Néant

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de logements rénovés ou créés
- Nombre d'opérations de nouvelles formes d'habitat

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la mesure n°4 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**

OS5ii volet rural : Action 3- Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées

- **Programme LEADER 2023-2027 – Aubrac Olt Causse Gévaudan**

Fiche Action n°3 : Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelles pour tous

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les opérations de création-rénovation de logements devront s'inscrire dans le cadre des PLH et PLUi portés par les intercommunalités du territoire.

Objectif stratégique 2-2 : Conforter et adapter l'offre de services aux habitants**Fiche mesure n°5 : Renforcer l'offre en services, équipements et activités et faciliter son accès****Présentation de la mesure n°5 en lien avec l'objectif stratégique 2-2 :****-Contexte général :**

Le territoire est caractérisé par un maillage de communes bourgs-centres qui centralisent une grande partie des équipements, services et commerces de proximité. Bien que cette offre soit globalement satisfaisante, il est nécessaire de la maintenir et la développer pour renforcer l'attractivité du territoire. Le développement de l'offre en services et équipements de proximité contribuera à l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants : personnes actives ou retraitées, personnes en situation de handicap, jeunesse, familles etc.

Sur le territoire, on note une répartition relativement homogène des Maisons France Services, Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et Pôles de Santé. Plusieurs zones du territoire restent néanmoins très éloignées des services de santé généralistes. L'accès aux praticiens spécialisés est difficile et le vieillissement général des professionnels de santé pose la question du renouvellement des générations. Malgré la présence d'établissements, l'offre de soin reste globalement insuffisante, notamment au vu du vieillissement de la population.

L'accès aux services et équipements sportifs, culturels et de loisirs constitue un élément essentiel à l'accueil et au maintien des habitants.

Or, même si le taux d'équipements culturels, sportifs et de loisirs de proximité est globalement satisfaisant, il reste cependant très inégalement réparti et encore insuffisant dans l'offre en direction des enfants et adolescents.

Du fait de la faible densité du territoire, il est essentiel de veiller à la bonne répartition territoriale de l'ensemble de ces services pour améliorer son accessibilité. L'innovation devra donc être soutenue pour favoriser l'adaptation des services à la faible densité rurale et aux difficultés de mobilité.

-Objectifs et contenu de la mesure :**• Objectif 5-1 : Renforcer l'offre de services de santé**

Favoriser la création ou l'extension de Maisons de Santé et Centres de santé
Accompagner le développement d'outils de télémédecine, de réseaux de professionnels de santé
Encourager le développement d'une politique de santé innovante et adaptée aux enjeux du vieillissement (équipements mutualisés, services itinérants et numériques, élaboration de Contrats Locaux de Santé...)

• Objectif 5-2 : Faciliter l'accès aux services aux publics

Accompagner la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
Soutenir la création de pôles de services au public (Maisons France Services, Pôles Multi-Services, tiers lieux de services...)
Favoriser le développement d'établissement de restauration collective à approvisionnement local
Encourager la création et rénovation d'équipements mutualisés en lien avec les services et activités de proximité

• Objectif 5-3 : Compléter l'offre de services en direction de l'enfance et de la jeunesse

Favoriser la création de structures d'accueil de la petite enfance (Maisons d'Assistants Maternels, multi-accueils, Relais d'Assistants Maternelles)
Accompagner le développement d'équipements « jeunesse » et intergénérationnels
Encourager le développement de services mutualisés et itinérants pour les jeunes.

• Objectif 5-4 : Conforter l'offre de services culturels, sportifs et de loisirs

Accompagner la création/réhabilitation d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs.
Favoriser la mutualisation d'équipements et de services sportifs, culturels et de loisirs
Encourager le développement d'une offre culturelle diversifiée, itinérante et de lieux hybrides (cafés culturels...)
Soutenir les manifestations et les programmations culturelles territoriales.
Accompagner l'adaptation des manifestations vers un modèle plus durable.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Création de structures d'accueil pour la petite enfance
- Création de Maisons et Centres de Santé Pluriprofessionnels
- Equipements de centralité (sport, restauration collective...)

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Musée d'Arts et Traditions Populaires à Espalion – CD Aveyron

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre d'équipements de services, sportifs, culturels ou de loisirs créés
- Nombre de services ou équipements de santé créés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la mesure 5 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**
OS5ii volet rural
- **CPER 2021-2027 Occitanie**
Action n°3 : Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle et sportive
- **Programme LEADER 2023-2027 Aubrac Olt Causse Gévaudan**
Fiche Action n°3 ; Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelles pour tous

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les projets liés à la santé s'inscriront dans les stratégies élaborées dans le cadre des Contrat Locaux de Santé ainsi que dans le cadre des projets de développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Objectif stratégique 3-1 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche mesure n°6 : Favoriser la sobriété énergétique, les mobilités durables, le développement des énergies renouvelables et la résilience du territoire face changement climatique

Présentation de la mesure n°6 en lien avec l'objectif stratégique 3-1 :

-Contexte général :

Le bilan des émissions de GES global rapporté au nombre d'habitants fait apparaître une performance énergétique du territoire moins élevée qu'au niveau régional, avec une forte prédominance des secteurs de l'agriculture et des transports routiers comme sources d'émission majoritaires.

D'après l'Observatoire de Diagnostic de Performance Energétique, la majorité des logements diagnostiqués présentent une étiquette entre D et E.

A l'échelle du territoire, près de 47% des actifs travaillent sur une commune autre que celle de résidence (ce qui reste inférieur à la moyenne régionale et nationale) et l'essentiel des déplacements se fait par voiture individuelle (80%). L'offre de transports en commun est dans l'ensemble peu adaptée aux déplacements professionnels et les mobilités alternatives sont encore peu développées.

Le territoire possède un fort potentiel en matière de développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, solaire, éolien). L'augmentation de la production énergétique sur le territoire devra passer par l'équipement ou l'amélioration d'ouvrages existants.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- **Objectif 6-1 : Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics**

Accompagner les travaux de rénovation énergétique des bâtiments accueillant du public

- **Objectif 6-2 : Accompagner les projets de développement des énergies renouvelables**

Encourager les nouvelles unités de production d'énergies renouvelables

Accompagner les projets collectifs de production, de consommation et d'économies d'énergies (schémas directeurs des énergies, extinction de l'éclairage public...)

- **Objectif 6-3 : Développer les mobilités durables, solidaires et inclusives**

Développer les infrastructures et équipements favorisant les mobilités douces et alternatives

Accompagner les services et équipements limitant l'usage de l'automobile individuelle

- **Objectif 6-4 : Anticiper l'adaptation au changement climatique**

Accompagner les démarches de changement de pratiques pour s'adapter aux effets du changement climatique (filères économiques, activités touristiques aménagements urbains)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation énergétique de bâtiments publics accueillant du public)
- Création d'itinéraires cyclables

- Dont Projets inscrits au CPER :

Néant

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de rénovations énergétiques réalisées ou d'équipement de production d'énergie renouvelable créés
- Nombre d'équipements ou services de mobilité douce créés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la Mesure n°6 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**

Priorité 2 – Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée

OS2i : Efficacité énergétique

OS2ii : Energies renouvelables

Priorité 5 – Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

OS5ii : Volet rural

- **CPER 2021-2027 – Occitanie**

Action n°4 : Bâtir les mobilités de demain

Action n°5 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

Action n°7 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources

- **Programme LEADER 2023-2027 – Aubrac Olt Causse Gévaudan**

Fiche Action n°4 : Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les opérations relevant des questions de rénovation énergétique et de production d'énergies renouvelables seront cohérentes avec les objectifs du Plan Territorial Energie Climat de l'Aubrac.

Les projets de mobilités durables pourront le cas échéant s'appuyer sur les schémas de mobilité simplifiée réalisés sur le territoire.

Objectif stratégique 3-2 : Préserver et valoriser les ressources et patrimoines naturels, culturels et paysagers

Fiche mesure n°7 : Favoriser la préservation des ressources naturelles, valoriser les patrimoines

Présentation de la mesure n°7 en lien avec l'objectif stratégique 3-2 :

-Contexte général :

La conjugaison des caractéristiques géographiques, géologiques, climatologiques et humaines a favorisé une grande diversité paysagère et de milieux naturels qui font du territoire un espace à fort enjeu à l'échelle du Massif central.

Le territoire est constitué d'un ensemble d'entités paysagères diverses (Causse Comtal, vallée du Lot, vallée de la Truyère, plateau de l'Aubrac, Margeride, Gévaudan...) caractérisées par un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable.

Le périmètre abrite notamment des espèces et des habitats typiques ou relictuels des milieux de montagne. La qualité écologique des zones humides du haut plateau, des milieux pastoraux, des vallées encaissées, est à l'origine de mesures de protection couvrant 25 % de la superficie du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF ; ENS...)

Le territoire possède par ailleurs un patrimoine bâti et historique remarquable, aussi bien vernaculaire (burons, drailles, moulins, granges...) que religieux (églises, monastères...), défensif (châteaux, tours...) et urbain (villages, bourgs...). La valorisation de ces patrimoines repose à la fois sur le dynamisme des acteurs associatifs et particuliers, mais également sur les acteurs économiques locaux.

Cette richesse constitue un atout à la fois touristique mais également en termes de cadre de vie pour les nouveaux habitants.

-Objectifs et contenu de la mesure :

• **Objectif 7-1 : Réhabiliter les patrimoines culturels et architecturaux**

Accompagner la restauration des bâtiments emblématiques et des éléments du patrimoine culturel et historique.

Favoriser la valorisation des patrimoines (information, visites, sensibilisation)

• **Objectif 7-2 : Préserver et valoriser les patrimoines naturels et paysagers**

Favoriser la restauration des éléments paysagers et sites naturels.

Accompagner la valorisation des patrimoines (information et accueil des publics, sensibilisation)

• **Objectif 7-3 : Préserver et anticiper l'usage de la ressource en eau**

Encourager des équipements ou services permettant de diminuer la consommation d'eau ou de mobiliser des ressources durables (récupération d'eau de pluie...)

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Restauration du patrimoine remarquable

- Dont Projets inscrits au CPER :

- Château de Saint-Alban-sur-Limagnole : Restauration des décors peints du XVIIème siècle – CD Lozère

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

- Nombre de sites patrimoniaux restaurés et valorisés
- Nombre d'équipements et d'outils de gestion de la ressource en eau mis en œuvre

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la mesure 7 pourront s'inscrire dans :

- **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 – Occitanie**

OS5ii : volet rural

Action n°4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

- **CPER 2021-2027 – Occitanie**

Action n°2 : Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle et sportive

Action n°5 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

- **Programme LEADER 2023-2027 – Aubrac Olt Causse Gévaudan**

Action n°4 : Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales.

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Les projets situés sur le territoire du PETR du Haut Rouergue devront s'inscrire dans le Plan de paysage élaboré.

Objectif stratégique 4 : Animation et suivi du Contrat Territorial Occitanie

Fiche mesure n°8 : Animation et suivi du contrat

Présentation de la mesure n°8 en lien avec l'objectif stratégique 4 :

-Contexte général :

Un Comité de Pilotage stratégique et de suivi commun est créé à l'échelle du territoire, il a pour missions :

- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre de programmes opérationnels annuels et conformes à la stratégie de développement du territoire définie par le Contrat Territorial ;
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation ;
- de procéder à l'évaluation permanente du Contrat.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Identifier, accompagner et concrétiser les projets ;
- Appuyer les collectivités locales et les porteurs de projets privés dans leurs démarches ;
- Mobiliser de manière efficiente les dispositifs des différents partenaires (techniques, financiers etc...) ;
- Mettre en œuvre les programmes opérationnels ;
- Coordonner et favoriser la concertation autour de problématiques communes ;
- Coopérer (partage d'expérience, projets fédérateurs).

Le PNR de l'Aubrac et les deux PETR du Haut Rouergue et du Pays du Gévaudan-Lozère co-animent le Contrat Territorial (Annexe 2).

Le PNR de l'Aubrac assure l'animation et le secrétariat du Contrat Territorial. Il adressera les propositions de programmes opérationnels annuels. Les invitations au Comité de Pilotage stratégique et de suivi seront co-signées par les trois territoires.

A ce titre, le PNR de l'Aubrac est l'interlocuteur du Conseil Régional pour l'élaboration des programmes opérationnels : maquettes et comptes rendus.

L'ingénierie est dédiée à l'élaboration et l'animation du projet de territoire. Elle veille à l'articulation des projets avec les documents de cadrage, schémas directeurs, les dispositifs des partenaires du Contrat Territorial Occitanie et du programme LEADER 2023-2027.

Des « comités des animateurs » seront organisés de manière régulière pour partager la connaissance des différents projets et optimiser leur accompagnement.

Comité de Pilotage stratégique et de suivi : ce comité est composé des représentants des cosignataires du Contrat Territorial :

- la Région Occitanie
- le Département de l'Aveyron
- le Département de la Lozère
- la communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène
- la communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn
- la communauté de communes des Causses à l'Aubrac
- la communauté de communes Comtal Lot Truyère
- la communauté de communes du Gévaudan
- la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac
- la communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- ingénierie territoriale

- Dont Projets inscrits au CPER :

Néant

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Les projets feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région et d'une mise en œuvre de l'opération durant la période 2022-2028.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

→ Nombre de projets accompagnés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Les projets relevant de la Mesure n°8 pourront s'inscrire dans

- **Programme LEADER 2023-2027 – GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan**
Fiche action n°6 Animer, communiquer et gérer

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

ANNEXE 2 Projet de Territoire développé

1.1. Périmètre du territoire et structure porteuse

Le territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan regroupe 117 communes réparties sur deux départements et au sein de 3 territoires de projet dont les périmètres se recoupent partiellement :

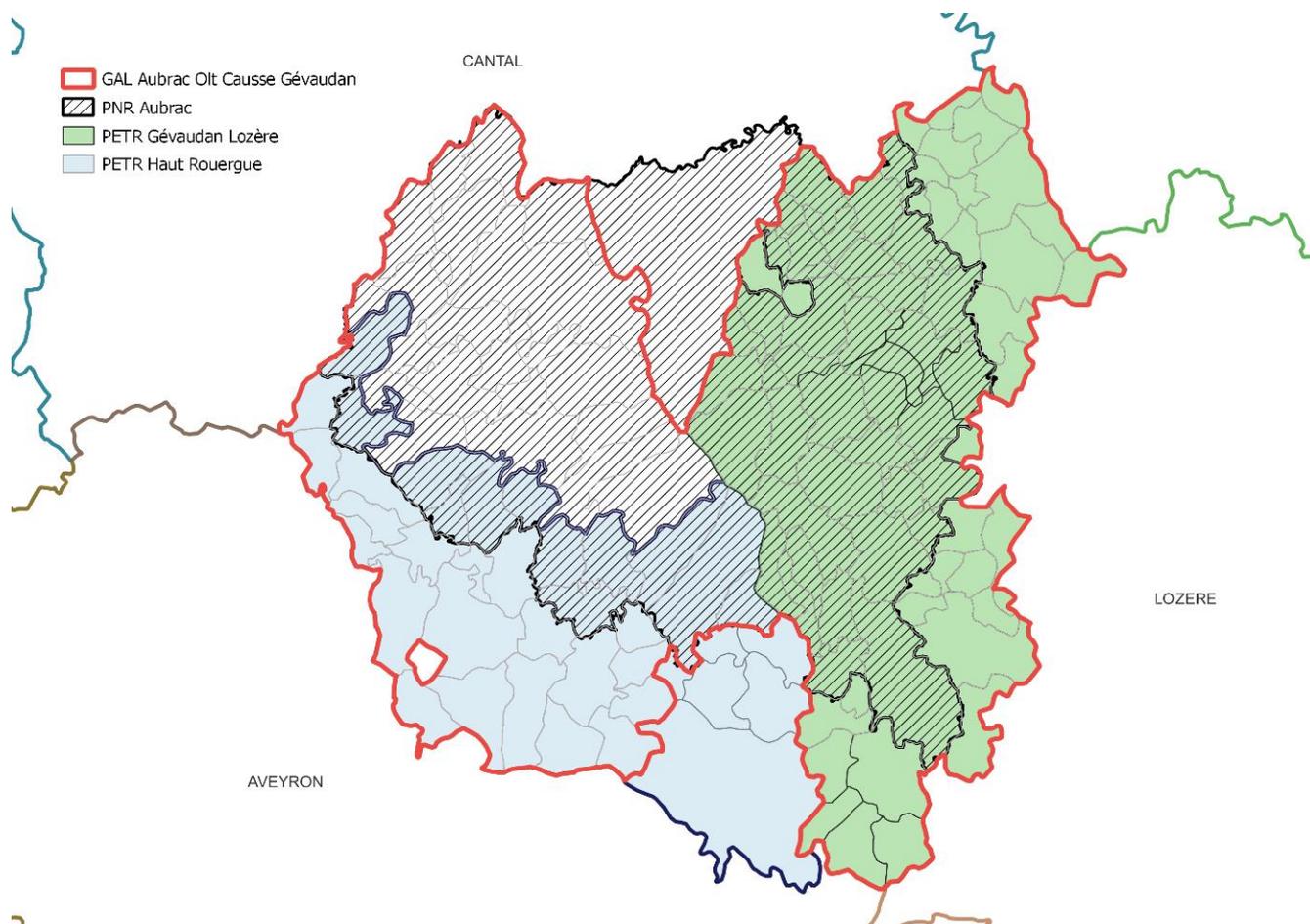
- Le PNR de l'Aubrac (78 communes de l'Aveyron, de la Lozère et du Cantal – seules les communes d'Occitanie sont prises en compte au titre des dispositifs contractuels CTO – LEADER – ATI FEDER)
- Le PETR du Haut Rouergue (38 communes de l'Aveyron)
- Le PETR du Gévaudan (64 communes de Lozère)

En parallèle, le GAL Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan porte un programme LEADER 2023-2027 sur le même périmètre et est organisé autour de 3 structures porteuses :

- Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac, structure chef de file du GAL ;
- Le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Gévaudan-Lozère, structure associée ;
- Le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Haut-Rouergue, structure associée.

Le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan rassemble 7 intercommunalités :

- Communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène (10 147 hab - Aveyron)
- Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn (7 978 hab - Lozère)
- Communauté de communes des Causse à l'Aubrac (14 524 hab - Aveyron)
- Communauté de communes Comtal-Lot-Truyère (19 355 hab - Aveyron)
- Communauté de communes du Gévaudan (9 653 hab - Lozère)
- Communauté de communes des Hautes Terres d'Aubrac (5 086 hab - Lozère)
- Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac (10 644 hab - Lozère)



Cas particulier de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac :

Le territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan ne prend pas en compte l'intégralité du territoire de la CC des Causses à l'Aubrac dont les communes se répartissent sur plusieurs territoires de projets : le PNR des Grands Causses, le PNR de l'Aubrac et le PETR du Haut Rouergue.

Afin de respecter les périmètres des territoires de contractualisation, les 6 communes appartenant au périmètre du PNR des Grands Causses demeurent incluses dans sa zone de contractualisation.

Ainsi les communes de Campagnac, La Capelle-Bonance, Saint-Laurent d'Olt, Saint-Martin de Lenne, Saint-Saturnin de Lenne et Sévérac d'Aveyron ne sont pas prises en compte dans le territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan.

1.2. Diagnostic du territoire

A. Organisation territoriale et données démographiques

a. Le territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan

Le territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan (AOCG) s'étend sur environ 400 000 ha répartis sur les départements de l'Aveyron et de la Lozère. Situé au Nord Est de la Région Occitanie, il se situe au sein du Massif Central à équidistance des métropoles de Clermont-Ferrand, Montpellier et Toulouse.

Le territoire se compose d'espaces variés : du plateau de l'Aubrac au Causse Comtal, des vallées de la Truyère, du Lot et du Tarn à la Margeride et du Gévaudan. Ces espaces aux caractéristiques marquées partagent toutefois une identité commune caractérisée par l'agro-pastoralisme et par un patrimoine naturel et culturel riche.

Pays de hauts plateaux et de vallées, le territoire bénéficie de plusieurs axes de déplacements importants :

- L'A75 sur sa partie Est constitue un axe essentiel au développement de la zone Saint-Chély-d'Apcher – La Canourgue
- La RN88 reliant Langogne, Sévérac d'Aveyron à Rodez irrigue la partie Sud du territoire
- La D920/D988 axe Espalion-Rodez

On peut également mentionner la D921 reliant Espalion Laguiole et Chaudes Aigues qui constitue un axe important, ainsi que la RD806 qui relie Mende à Saint Chély d'Apcher et la RD920 qui relie Espalion à Aurillac.

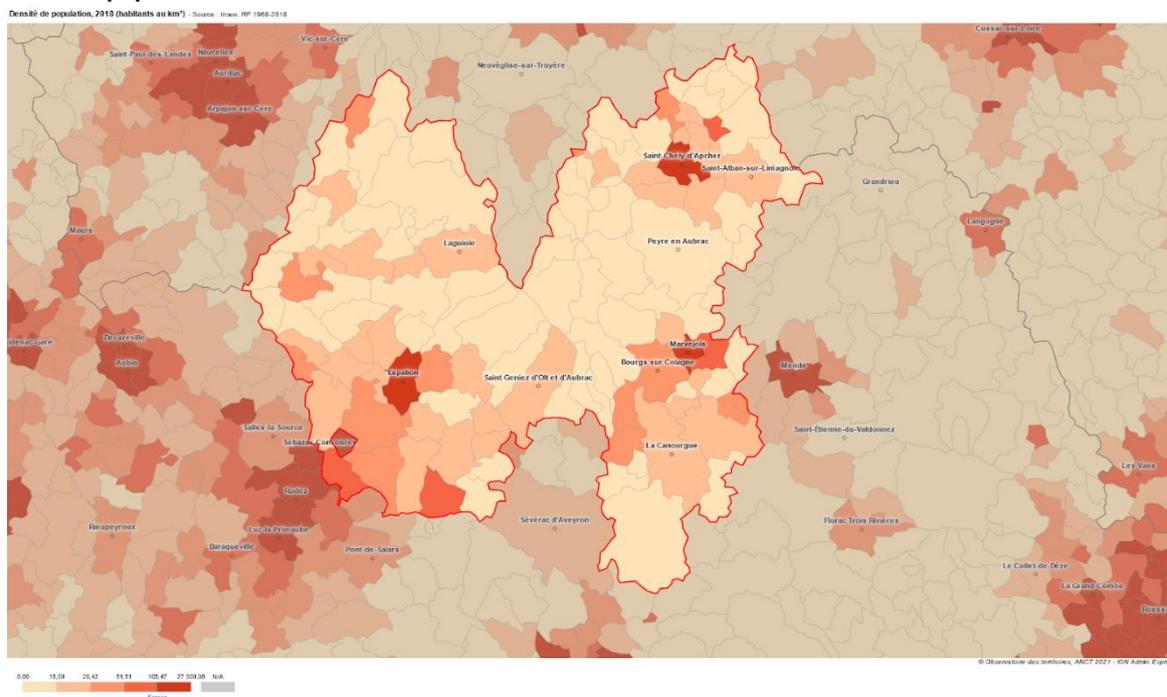
On peut identifier 4 grands bassins de vie sous l'influence de villes à proximité :

- Bassin d'Argences-en-Aubrac et Laguiole, dont la partie nord se situe dans l'aire d'attraction d'Aurillac
- Bassin d'Espalion-Bozouls-La Loubière, sous l'influence directe de Rodez
- Bassin de Marvejols-La Canourgue-Chanac, situé dans l'aire d'attraction de Mende
- Bassin de Saint-Chély d'Apcher-Peyre-en-Aubrac

b. Un territoire peu dense et vieillissant

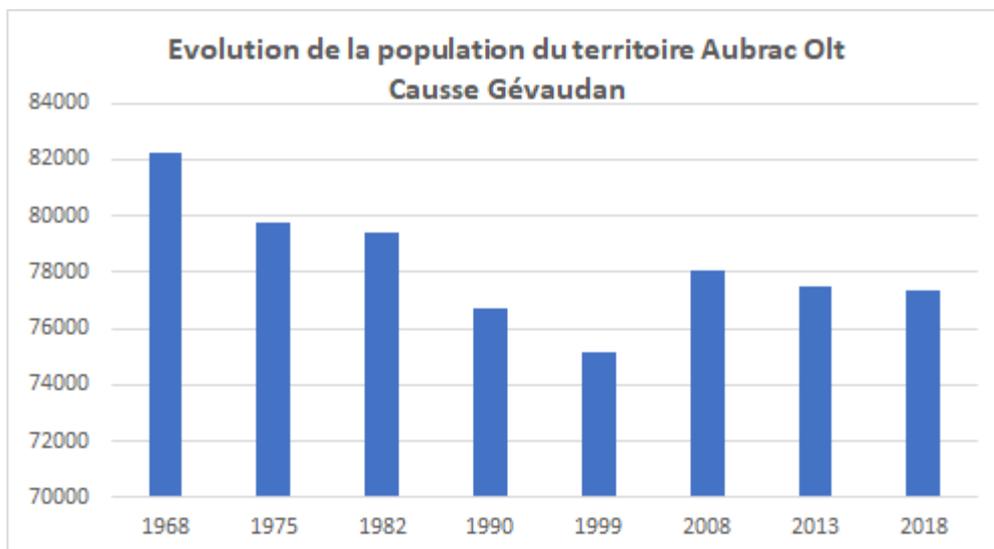
Le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan regroupe 71 525 habitants (INSEE, 2018) soit une densité moyenne de 19 habitants au km².

Densité de population du territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan



Bien que traversé par deux axes de communication importants (l'A75 sur sa partie orientale et la RN88 sur sa partie méridionale), le territoire AOCG présente les caractéristiques d'un territoire rural isolé. L'ensemble de son

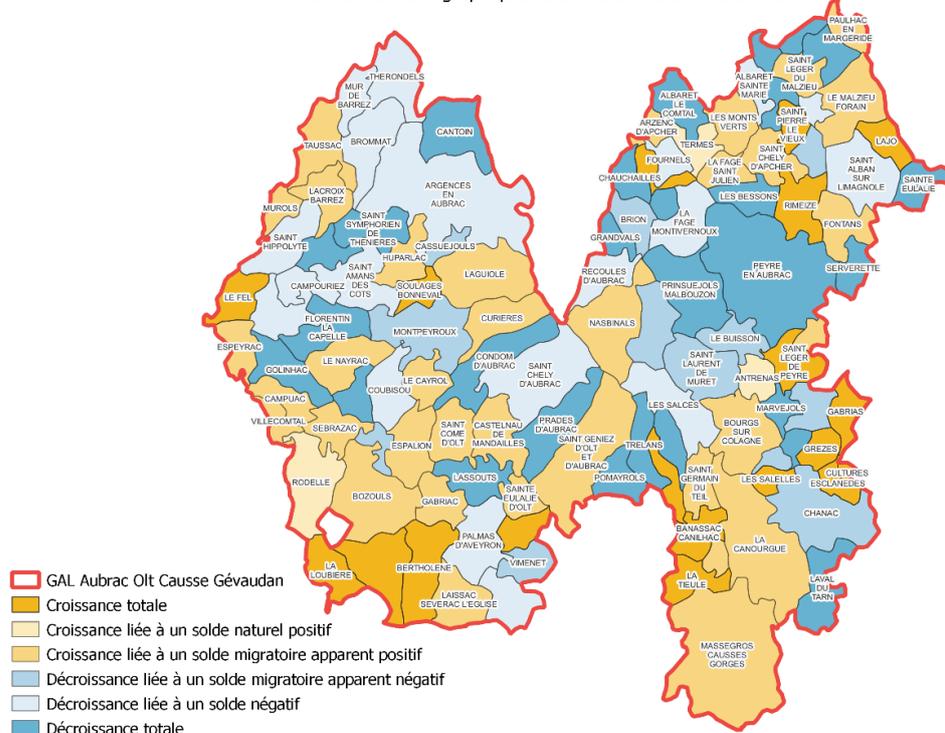
territoire est composé de zones peu denses à très peu denses et d'un maillage de petites communes (19 communes de moins de 100 habitants et 10 communes de plus de 2 000 habitants). Malgré un solde migratoire positif (et comparable au solde migratoire de la Région Occitanie), la population diminue globalement, en raison d'un solde naturel très négatif, de façon hétérogène selon les zones du territoire.



NB : ce tableau prend en compte les populations totales des EPCI (dont les 6 communes relevant du GAL Grands Causses Lézouze)

Attirer de nouvelles populations est donc un enjeu central pour ce territoire de montagne pour limiter la baisse naturelle de la population. Des politiques d'accueil de nouvelles populations sont menées depuis 2011 en Lozère puis en Aveyron, avec une politique d'attractivité assumée pour communiquer sur l'offre d'accueil du territoire. Toutefois, de fortes disparités demeurent entre les communes les plus attractives, situées en vallées, qui gagnent de nouveaux habitants, tandis que les espaces montagnards continuent leur déclin démographique.

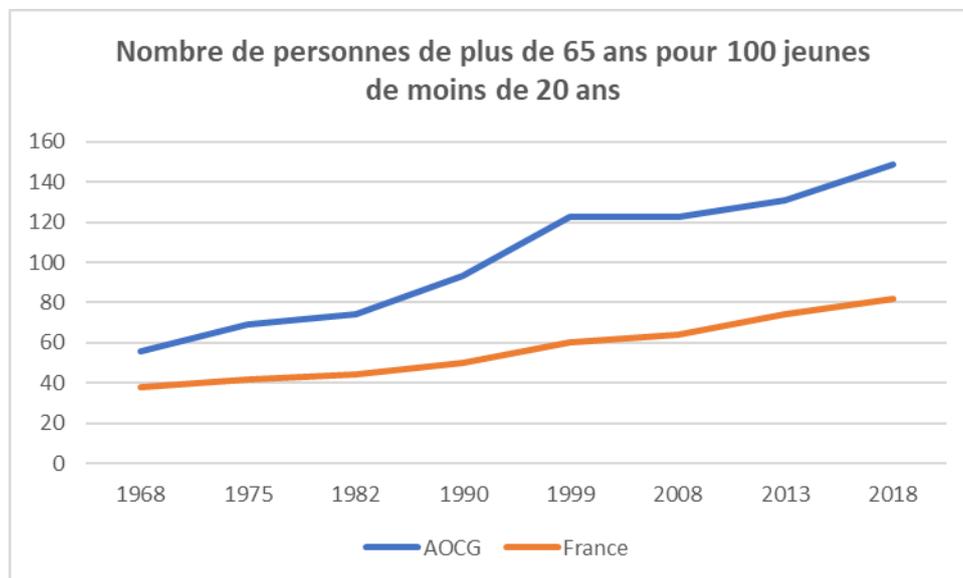
Tendances démographiques GAL Aubrac Olt Cause Gévaudan



On peut en effet noter que quelques bassins de vie bénéficient d'une augmentation de population, notamment en périphérie du territoire, tandis que les zones plus centrales souffrent d'une manière générale d'une perte d'habitants.

Si les territoires ruraux bénéficient d'un nouvel engouement depuis la crise COVID, force est de constater que les départs des populations urbaines se font en priorité vers des communes disposant des principaux services à la population pour la santé, l'accueil et la scolarité des enfants, l'accès à l'emploi mais aussi à la culture et aux activités associatives.

Parallèlement, on peut observer un vieillissement général de la population avec une proportion en augmentation des plus de 65 ans par rapport aux moins de 20 ans.



Ce vieillissement global de la population met en lumière les enjeux de renouvellement des générations puisqu'il touche l'ensemble des activités du territoire : chefs d'exploitations agricoles, professionnels de santé, chefs d'entreprises, effectifs salariés...

Enfin, la taille moyenne des ménages tend à diminuer également, avec une forte proportion de couples sans enfants ou d'une seule personne (3/4 des ménages).

c. Démarches Bourgs-Centres et Petites Villes de Demain

Des communes se sont engagées dans la démarche des Contrats Bourgs-Centres proposée par la Région Occitanie : Argences-en-Aubrac, Bourgs-sur-Colagne, Espalion, Estaing, La Canourgue, Laguiole, Le Malzieu-Ville, Marvejols, Nasbinals, Peyre-en-Aubrac, Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, Saint-Amans-des-Cots, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Côme-d'Olt et Saint-Germain-du-Teil.

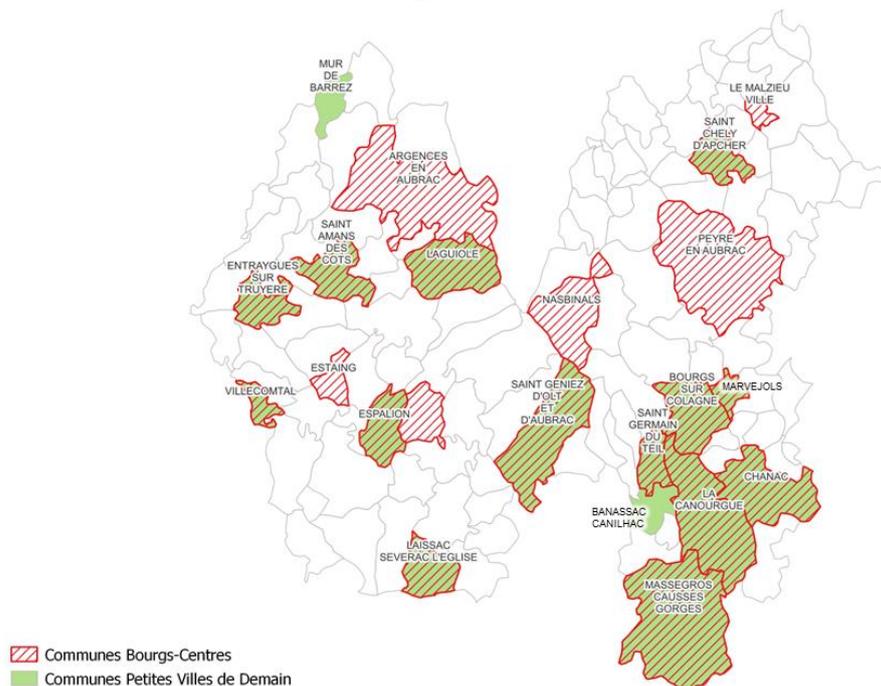
Certaines communes sont en cours de candidature : Chanac, Masegros-Causse-Gorges, Entraygues-sur-Truyère, Laissac-Séverac-l'Eglise, Villecomtal

De façon générale, les projets de développement des communes Centres-Bourgs s'articule autour de axes :

- Aménagement des espaces publics (entrées de bourg, urbanisme, valorisation du patrimoine)
- Offre de services aux publics et logement/habitat
- Equipements sportifs, socio-culturels et associatifs
- Commerces de proximité, développement économique et touristique
- Mobilités douces et transition énergétique

Enfin, 16 communes ont été sélectionnées au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » par l'État : Banassac-Canilhac, Bourgs-sur-Colagne, Chanac, La Canourgue, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Laguiole, Laissac-Séverac-l'Eglise, Marvejols, Masegros-Causse-Gorges, Mur-de-Barrez, Saint-Amans-des-Côts, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, Saint-Germain du Teil, Villecomtal.

Communes Bourgs-Centres et Petites Villes de Demain



Les Opérations de Revalorisation du Territoire (ORT) à mettre en œuvre dans le cadre de ce dispositif sont à ce jour en cours d'élaboration.

Enfin, un projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration par le PETR du Gévaudan-Lozère, qui dispose d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme d'une douzaine de communes.

Voir Analyse AFOM - démographie en annexes

d. Une économie valorisant les ressources locales confrontée à de nouveaux enjeux

i. **Agriculture**

Le territoire est principalement orienté vers l'élevage extensif de bovins et ovins, pour la production de viande et de lait. On note au sein de la vallée du Lot, le développement d'élevages caprins lait. Aujourd'hui, le territoire bénéficie d'une bonne notoriété et d'une image authentique, celle d'un terroir rural identitaire dont le socle repose sur un patrimoine naturel remarquable, notamment des milieux naturels rares (tourbières, pelouses d'altitude) paysages « agropastoraux ».

Le secteur agricole représente une activité essentielle du territoire, avec 16% des emplois et 13% des entreprises relevant de cette catégorie. Cependant, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire a diminué.

Les productions bénéficient d'une certaine renommée : la race Aubrac (Label Rouge « Bœuf Fermier d'Aubrac » et IGP « Fleur d'Aubrac »), le Veau de l'Aveyron, label Rouge IGP, le fromage AOP « Laguiole », l'AOP Bleu des Causses, l'AOP Bleu d'Auvergne et l'AOC Roquefort, les signes officiels de qualité en viande bovine, les Vins AOP d'Estaing et d'Entraygues-le Fel ou encore le couteau de Laguiole. L'agriculture biologique est en forte expansion et représente 10% des exploitations en Lozère.

Au niveau économique, la valorisation durable des ressources naturelles et culturelles mérite d'être accentuée. Les productions agricoles sont largement exportées, mais elles restent globalement peu diversifiées et les circuits courts sont peu développés.

Ce modèle agricole est aujourd'hui confronté au vieillissement des chefs d'exploitation mais aussi aux effets du changement climatique avec des épisodes de sécheresse qui remettent en cause l'autonomie fourragère, l'accès à l'eau et la viabilité économique de ces élevages (hausse du coût des transports pour exporter les animaux et baisse de consommation de viande).

Le territoire dispose de 3 équipements d'abattage et de transformation, à Marvejols, Saint-Chély d'Apcher et à Argences-en-Aubrac.

Par ailleurs, face à au vieillissement des chefs d'exploitations agricoles, l'installation et la reprise sont difficiles (accessibilité et prix du foncier...), comme le démontre le nombre insuffisant d'installations qui ne compensent pas les départs à la retraite.

Des exploitations maraîchères ou apicoles notamment, se développent localement. La diversité des sols a donné naissance à une flore exceptionnelle et diversifiée, que certains producteurs valorisent par des cultures de plantes aromatiques et médicinales (gentiane, thé d'Aubrac, narcisses, lavandes etc.)

Une filière de plantes aromatiques et médicinales est actuellement en cours de structuration, avec des entreprises spécialisées dans la transformation de ces plantes. Autres exemples : création d'une Fabrique des apéritifs, avec une boisson locale Frénette ou brasserie de bières et boissons pétillantes.

Projets Alimentaires de Territoire

Le périmètre AOCG est concerné par 2 démarches PAT « émergents » : un PAT porté par le PNR Aubrac depuis 2018 et une même démarche initiée en 2022 par le Département de la Lozère.

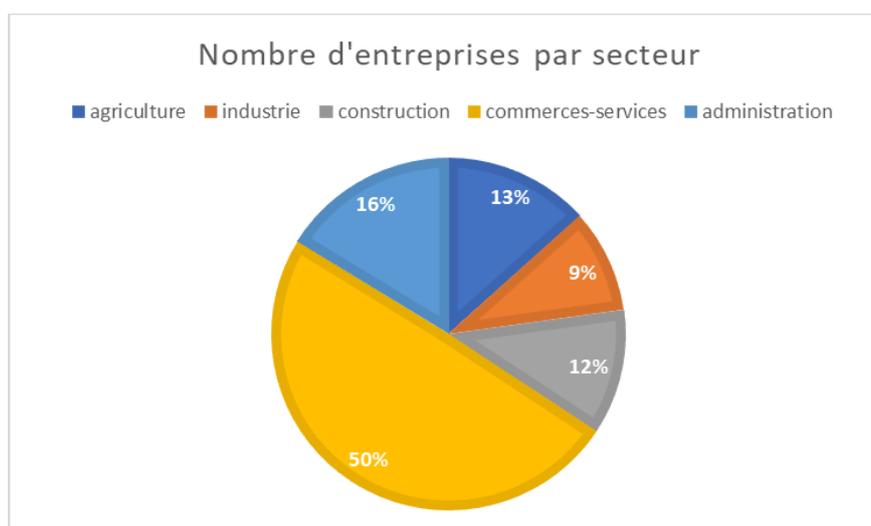
Ces deux démarches sont menées de façon coordonnée entre les structures et visent les mêmes objectifs de relocalisation de l'alimentation et de valorisation des productions locales auprès des habitants. La question de l'approvisionnement local de la restauration collective et des circuits courts est au centre des stratégies des deux dispositifs.

On peut également signaler la réflexion autour d'une plateforme de distribution des produits locaux à l'échelle du département de l'Aveyron.

La forêt, pour sa part, est peu valorisée : très morcelée et en majorité privée, difficile à exploiter sur les secteurs pentus. Le bois, ressource locale, présente pourtant un potentiel important tant dans l'habitat (bois construction, mobilier d'intérieur, lutte contre la précarité énergétique grâce au bois énergie...) que dans l'économie du territoire (emplois non délocalisables et avec une filière existante d'entreprises dans le secteur de l'ameublement).

ii. Autres secteurs d'activités

Le secteur des commerces-services-transport compose la moitié des entreprises du territoire, tandis que les domaines de la construction et de l'industrie représentent à eux deux environ 20% des entreprises du territoire.



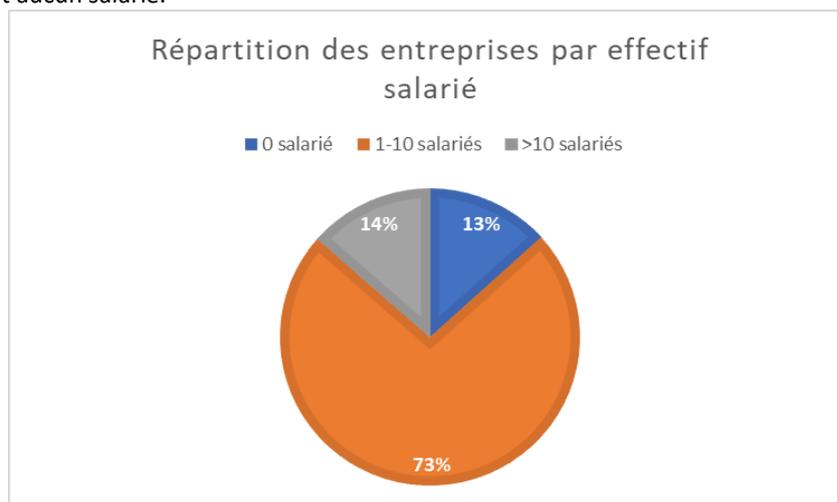
La présence de zones d'activités le long de l'A75 et dans la vallée du Lot a permis d'accueillir de nombreuses entreprises du bâtiment ou de l'agroalimentaire (Lactalis), mais aussi dans les secteurs de la logistique ou de l'électronique ; les Parcs d'Activités de la Loubière et de Bozouls, aux portes de Rodez, sont un véritable levier de l'économie du territoire. Une usine d'Arcelor Mittal est également implantée à Saint-Chély-d'Apcher.

L'artisanat et les commerces de proximité comptent de nombreux commerces alimentaires et lieux de restaurations ainsi qu'une offre commerciale élémentaire (habillement, ameublement, bricolage...). Le secteur tertiaire s'est fortement développé ces dernières années avec la présence de services aux entreprises et des métiers du médico-social.

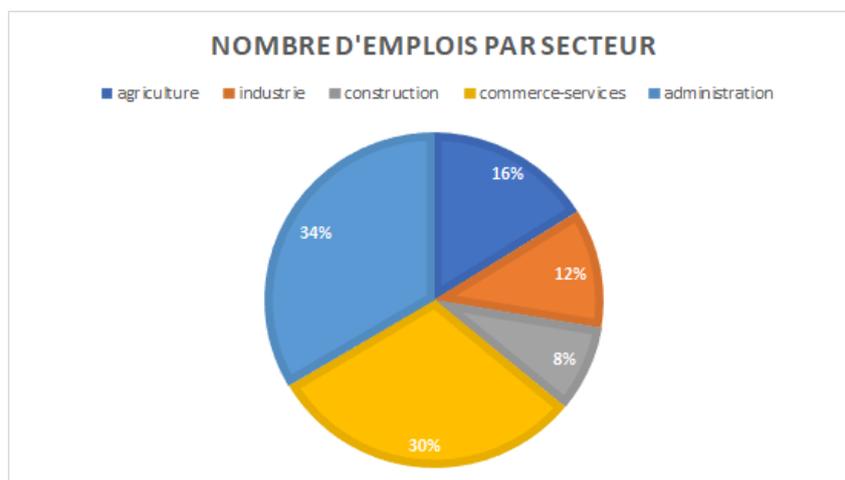
On peut enfin souligner que le taux de création d'entreprises est inférieur à la moyenne observée dans la Région Occitanie.

Il est également à noter que l'ensemble des secteurs d'activités est concerné par la problématique du renouvellement de génération, compte tenu du fait qu'un grand nombre de chefs d'entreprises approchent de l'âge de la retraite.

Le tissu d'entreprises est composé pour les 3/4 de petites entreprises (de moins de 10 salariés), 13% des entreprises n'ont aucun salarié.



Les emplois locaux sont très largement dominés par les secteurs du commerce-services-transports (30%) et par l'administration et le médico-social (34%), dans des proportions toutefois inférieures à la moyenne régionale. Il faut noter la part encore importante de l'agriculture (16%), dans ce cas très supérieure à la proportion régionale. Enfin, le secteur de l'industrie représente une part légèrement supérieure au taux régional.



D'une manière générale, le territoire bénéficie d'un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, toute classe d'âge confondue. Ce faible taux de chômage génère des tensions pour les besoins en recrutements du territoire, particulièrement marquées en 2021 avec 46% d'entreprises faisant part de difficultés à recruter. Ces difficultés sont particulièrement marquées dans la santé et le médico-social et dans l'hôtellerie-restauration. Le manque d'attractivité de ces métiers et les départs en retraite à venir pourraient limiter le développement économique du territoire dans les 5 ans à venir.

Le secteur du médico-social :

Le secteur médico-social est prépondérant sur le territoire, ce qui en fait l'employeur principal local et explique la part importante du secteur administratif dans les entreprises locales.

L'ensemble du territoire compte par ailleurs un nombre important d'établissements d'accueil de personnes âgées.

Ce secteur est aujourd'hui confronté à deux enjeux majeurs : l'évolution des publics pris en charge (vieillesse, prise en compte de l'autonomie et du projet personnel, habitat inclusif) et celle des personnels salariés (attractivité des métiers du médico-social, départs en retraite, adaptation des pratiques par la formation).

Numérique :

Le raccordement du territoire à la connexion par fibre optique est en cours. Si la plupart des communes bénéficient aujourd'hui d'une couverture à plus de 50%, plusieurs zones du territoire ne sont pas encore raccordées. Bien que cette situation limite la capacité d'installation ou de développement de certaines activités économiques, l'installation de la fibre a ouvert de nouveaux horizons pour des entreprises spécialisées dans la vente en ligne et le matériel médico-chirurgical.

Tiers-lieux :

Hormis quelques places de télétravail dans différentes Maisons France Services et dans des espaces partagés (Pôle économique d'Espalion et Co-working à Laissac-Séverac-l'Église), il existe aujourd'hui peu de tiers-lieux ou espaces de télétravail « officiels ». Plusieurs projets sont à l'étude, généralement mixtes autour d'activités spécifiques (activités de pleine nature, lien social, culture...) et d'espaces de travail partagés.

Le Corum (Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac) : mise en place un tiers-lieu autour de 3 activités principales : un espace emploi-formation, un espace partagé autour des activités de pleine nature – salle d'animation et des espaces de travail partagés pour télétravailleurs. L'équipement est en cours de finalisation et sera opérationnel fin 2022.

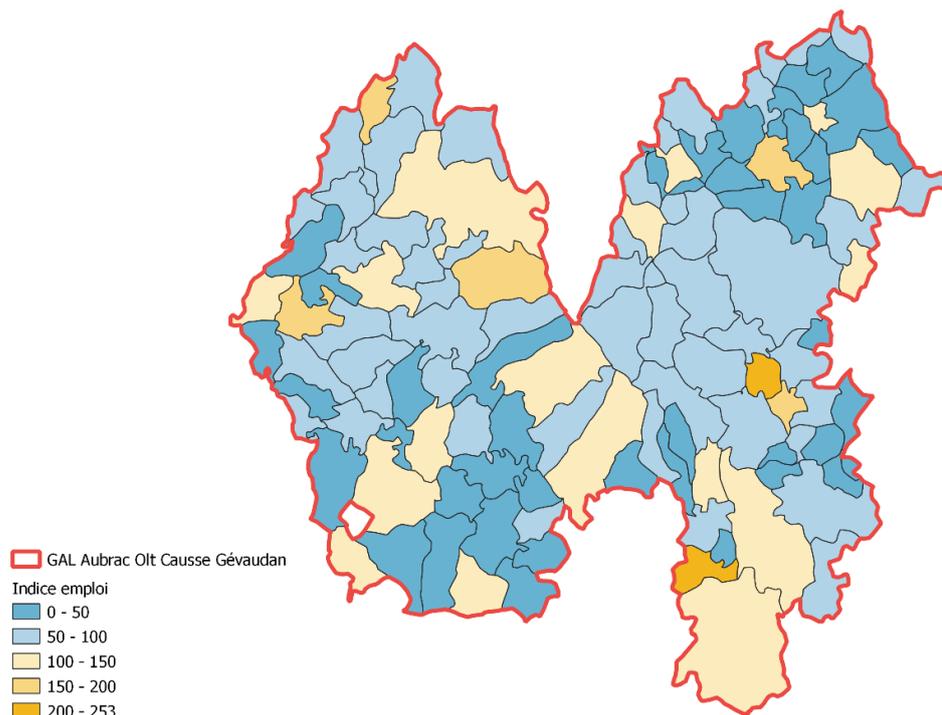
Les emplois se répartissent autour de pôles bien identifiés (correspondant aux bourgs-centres), avec des communes accueillant plus d'emplois que d'actifs. À l'inverse, les communes de plus petite taille jouent davantage un rôle résidentiel, ce qui impose des déplacements domicile-travail parfois importants.

Il faut également souligner la proximité de bassins d'emplois importants à proximité (Rodez, Mende, Aurillac...).

Voir Analyse AFOM - activités économiques en annexes

Indice d'emploi : nombre d'emplois pour 100 habitants

Indice emploi GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan



iii. Le tourisme

L'activité touristique constitue un potentiel important de développement économique pour le territoire. La diversité des paysages et des patrimoines permet de proposer une offre variée qui souffre encore aujourd'hui d'une forte saisonnalité.

Activités de pleine nature :

La valorisation des paysages et des patrimoines naturels s'appuie notamment sur un développement de l'offre en circuits de randonnée (pédestre, cycliste, équestre...) en cours de structuration.

La présence de sites naturels bénéficiant de différents classements (Espaces naturels sensibles, zones Natura 2000, Réserve naturelle régionale) contribue à l'attractivité du territoire et à la diversité de l'offre de tourisme de nature.

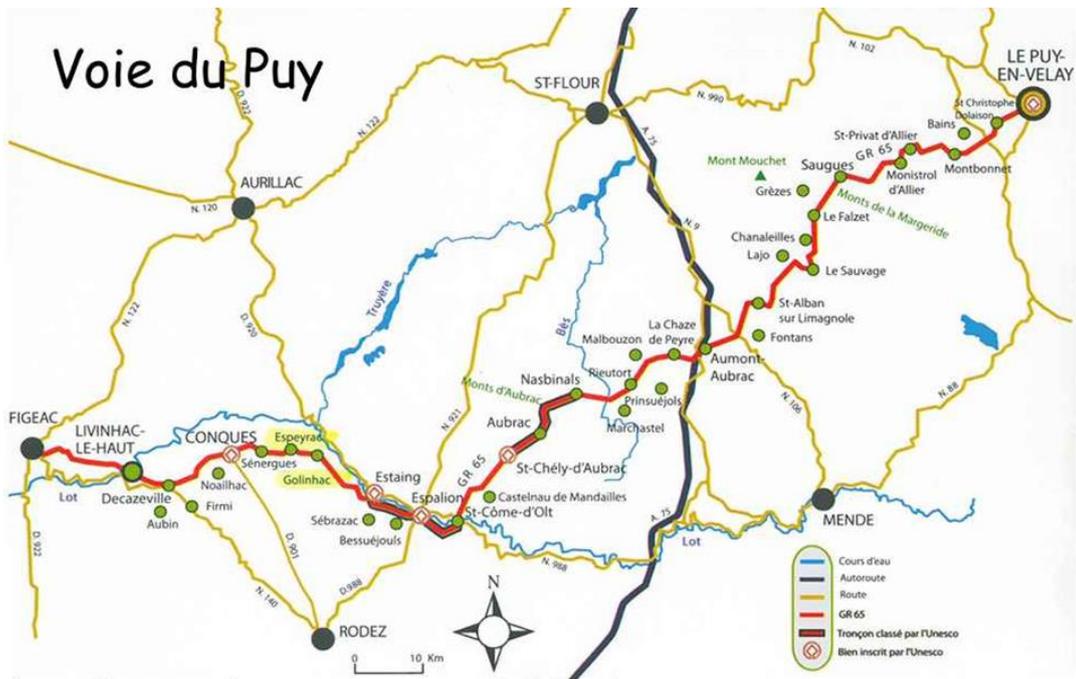
Le Chemin de St-Jacques de Compostelle-GR65 inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO traverse du Nord-Est au Sud-Ouest le territoire. Cet itinéraire reconnu constitue un élément d'attractivité du territoire évident (environ 25 000 pèlerins par an). De nombreux hébergements de tout type se sont ainsi développés le long de cet axe structurant et divers prestataires complètent une offre de services variée (transport des bagages et/ou de voyageurs, séjours complets, ...).

D'autres circuits de Grandes Randonnées (GR) traversent le territoire du GAL AOCG, notamment, le GR de Saint Guilhem le Désert, le GR465, le Camin d'Olt et le GR Urbain V.

Le territoire compte également un autre site classé au patrimoine de l'UNESCO : le périmètre "Causse et Cévennes" sur la partie lozérienne.

Une démarche est en cours en partenariat avec les Conseils départementaux de la Lozère et de l'Aveyron pour développer une offre structurée de sentiers de trail.

GR65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle



Il faut également signaler la montée en puissance de l'offre d'activités liées à l'eau autour des gorges de la Truyère et des vallées du Lot et du Tarn (canoë, kayak, paddle, escalade, accrobranche, via ferrata, ...). Ces activités sont toutefois de plus en plus impactées par la faiblesse de la pluviométrie et une très forte saisonnalité.

En parallèle de l'itinérance pédestre, le cyclotourisme se développe également. Les Communautés de Communes des Causse à l'Aubrac et Aubrac Carladez Viadène ont obtenu le label "Territoire Vélo" décerné par la Fédération Française de Cyclotourisme.

En complément, l'Entente Vallée du Lot pilote le projet de véloroute V86 le long de la Vallée du Lot.

Sur le Parc de l'Aubrac, les activités de Pleine Nature sont en essor, la création du site Rando Aubrac recense notamment les différents parcours fléchés sur le territoire.

Tourisme patrimonial :

Le territoire dispose de nombreux sites de visites autour du patrimoine historique et archéologique ou des savoir-faire et traditions locales.

Le patrimoine vernaculaire est encore bien présent mais nécessite des opérations de restauration et de mise en valeur.

Différents sites et châteaux sont ouverts au public pour des visites. Le territoire du GAL AOCG dispose d'une offre riche et diverse en musées autour de thématiques variées : histoire des Enfarinés, Terra Memoria sur la géologie, outils agricoles d'autrefois, musée du Scaphandre ... Deux musées sont labellisés "Musée de France". 80 immeubles, dont 11 dolmens, sont recensés et protégés au titre des Monuments Historiques sur le Haut Rouergue. On comptabilise un site classé et 13 sites inscrits.

Les labels garants de la qualité patrimoniale du territoire :

Les communes du Malzieu-Ville, Estaing, Saint-Côme-d'Olt et Sainte-Eulalie-d'Olt sont labellisées "Plus Beaux Villages de France".

Laissac-Séverac-l'Église, La Canourgue et Peyre-en-Aubrac sont villages étapes.

Le territoire AOCG compte 2 Petites Cités de caractère : Villecomtal et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac

Stations de ski et station thermale :

De par sa situation de moyenne montagne, le territoire dispose de 4 stations de ski (alpin ou nordique) qui travaillent aujourd'hui de façon coordonnée au développement d'une offre « 4 saisons », essentiellement sur la base des activités de pleine nature (Pôle de Pleine Nature coordonné par le PNR de l'Aubrac).

Le développement d'activités autour du bien-être se révèle une opportunité, avec la présence du thermalisme à Brion. Des passerelles avec le secteur du handicap et de la santé se créent avec le développement de séjours adaptés.

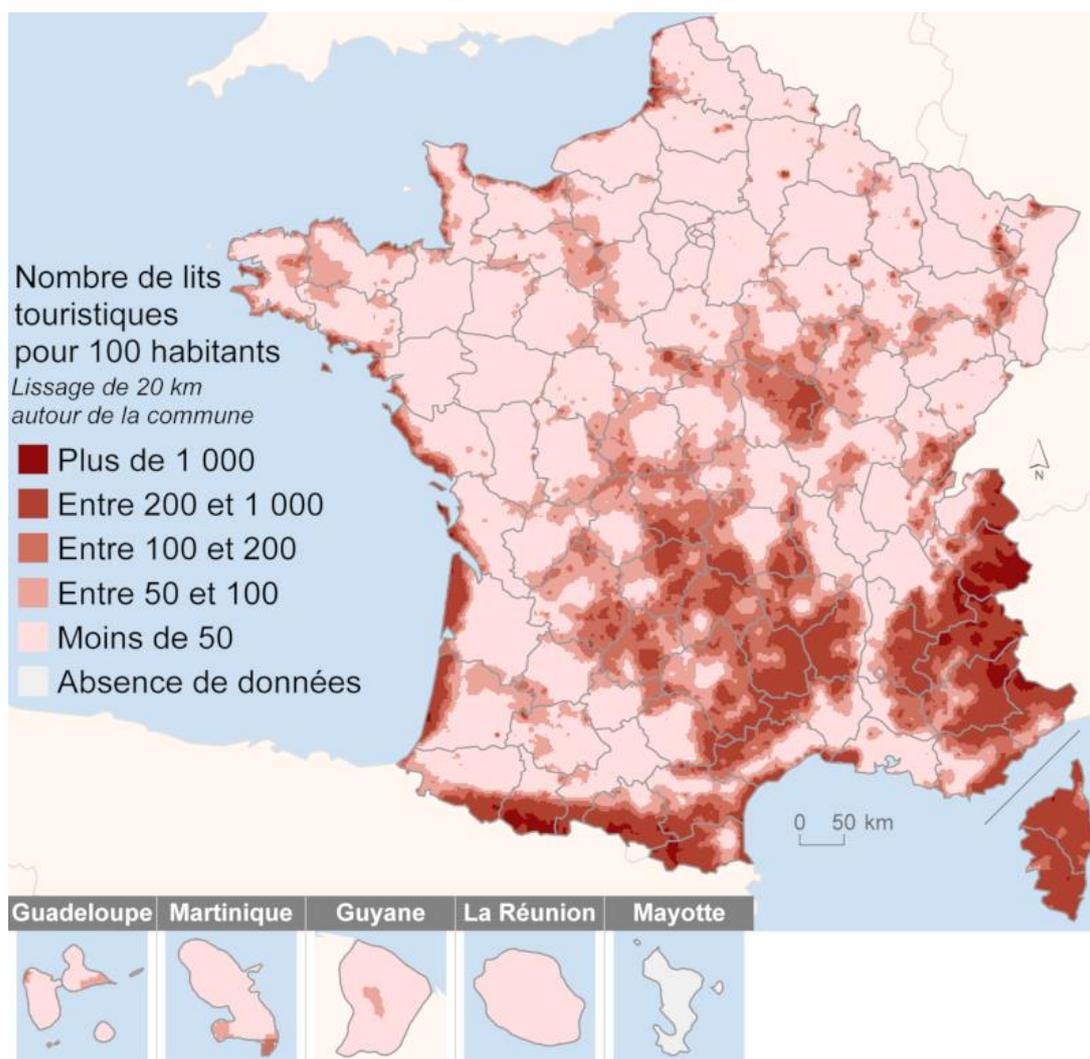
Tourisme Industriel

Le tourisme industriel se développe à travers différentes initiatives comme :

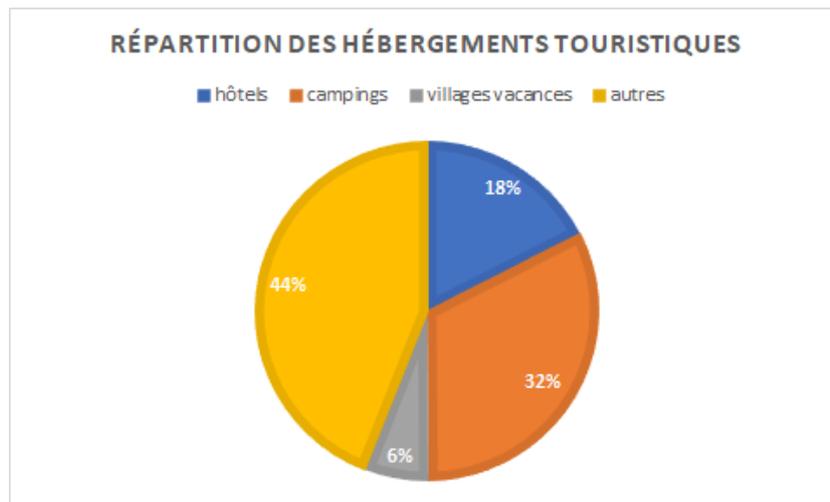
- la visite du marché aux bestiaux les mardis matins (2^{ème} marché aux bestiaux de France),
- Au Fel, la poterie du Don (centre Européen de céramique) avec son espace d'exposition et la visite de son atelier,
- la Route de l'Énergie le long des gorges de la Truyère et de la vallée du Lot : promouvoir les sites de production et le territoire à travers une de ces caractéristiques l'hydroélectricité. L'Espace EDF de Couesques accueille le public en période estivale. D'autres espaces aménagés de découverte sont accessibles au public librement.

Hébergements touristiques

Si l'offre en hébergements touristiques peut paraître déjà importante, elle est à mettre en perspective du fait du faible nombre d'habitants du territoire. Par ailleurs, cette offre demeure très hétérogène en termes de typologie, de qualité et de répartition géographique.



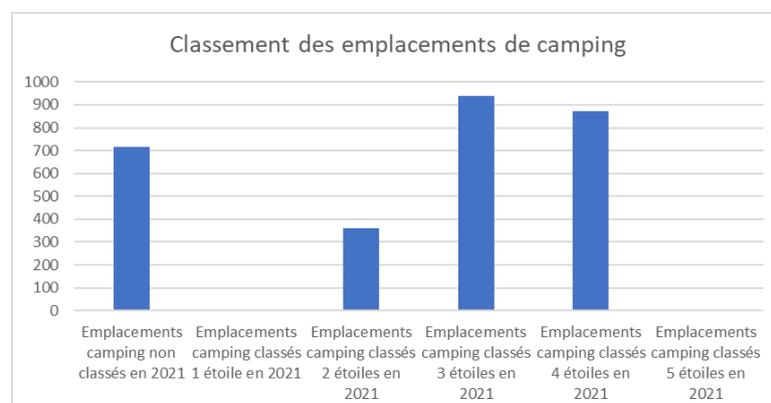
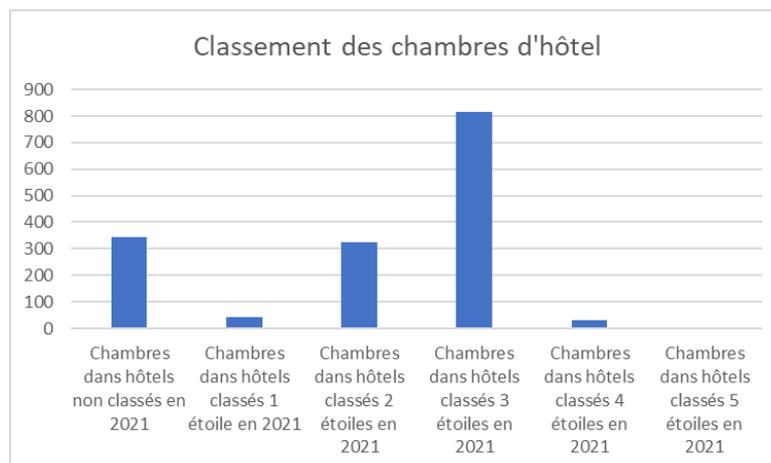
Le territoire est doté d'une capacité d'hébergements touristiques relativement élevée avec une forte prédominance des campings et résidences de tourisme (gîtes de groupe, gîtes d'étape, chambres d'hôtes...).



On peut également noter la présence de plusieurs villages vacances dont la plupart nécessitent des travaux de remise en état ou de montée en gamme (quelques projets en cours).

La forte présence de résidences secondaires (de 25 à 50% des logements dans de nombreux villages) avec un taux d'occupation très limité à l'année, représente un enjeu de mobilisation pour la capacité touristique du territoire.

Si les classements des hébergements (campings et hôtels) sont hétérogènes, on peut noter une part encore importante d'hébergements non classés ainsi que le faible nombre d'établissements de catégorie supérieure (campings 5 étoiles et hôtels 4 ou 5 étoiles).



Dans l'ensemble, l'offre d'hébergements touristiques requiert une montée en gamme générale afin de conserver son attractivité.

Stratégie touristique partagée

Coordonnée par le PNR Aubrac à l'échelle des Offices de Tourisme du territoire, une stratégie touristique a été élaborée de façon partagée avec l'ensemble des acteurs institutionnels du secteur (PNRA, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux, Agences départementales du Tourisme, Offices de tourisme intercommunaux) ainsi que les prestataires touristiques.

Voir Analyse AFOM - Tourisme en annexes

e) Une offre de services aux habitants déterminante pour l'attractivité du territoire

i. **Services aux publics :**

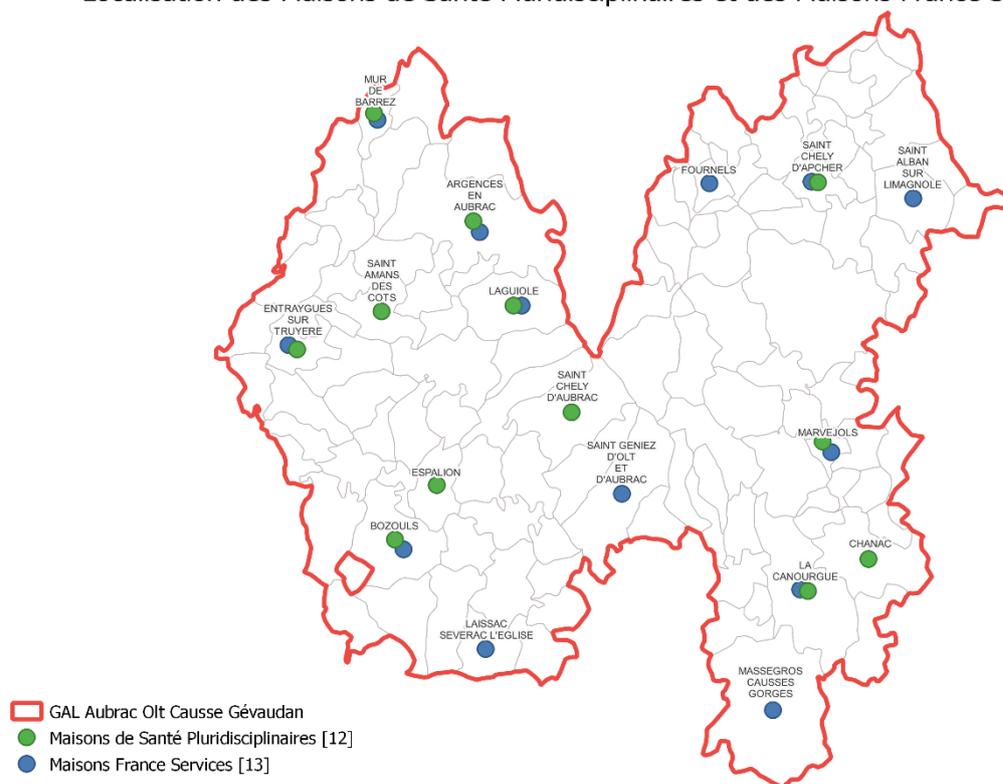
L'ensemble des intercommunalités du territoire ont développé des Maisons France Services permettant d'offrir un maillage relativement complet. Toutefois, quelques zones du territoire sont assez éloignées de ces équipements, ce qui pose la question de leur accessibilité à tous, au vu des conditions de déplacements des habitants, essentiellement basés sur la voiture individuelle.

ii. **Accès aux services de santé – offre de soins**

De même, l'implantation de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles couvre globalement l'ensemble du territoire, avec la problématique de leur accessibilité aux habitants les plus éloignés des bourgs.

Il faut mentionner l'existence de diverses maisons et pôles de santé sur l'ensemble du territoire qui permettent de renforcer l'offre de santé en hébergeant plusieurs professionnels.

Localisation des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et des Maisons France Services

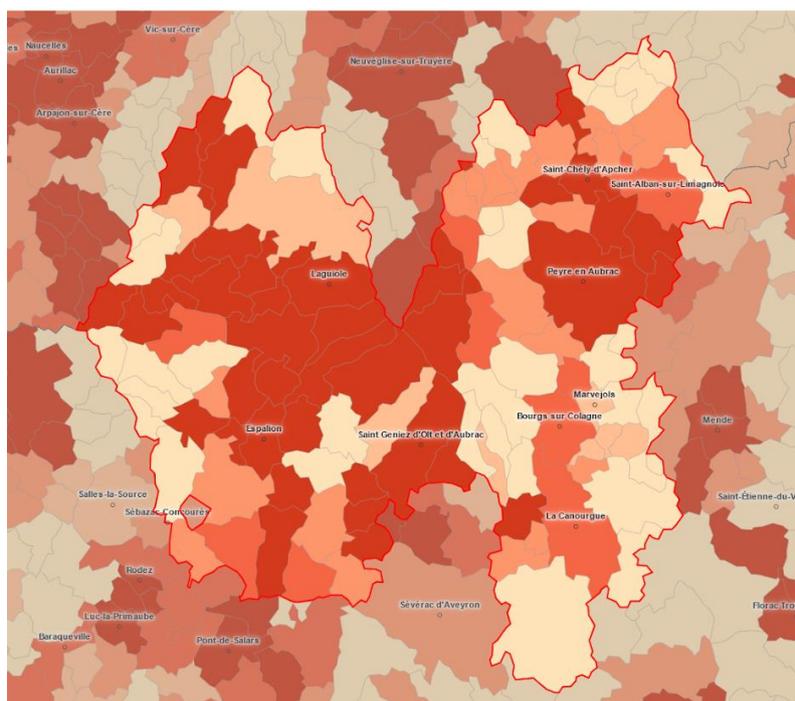


NB : ne sont localisées ici que les maisons de santé pluriprofessionnelles labellisées par l'ARS.

L'accès aux médecins généralistes est très hétérogène, avec certaines communes du territoire en apparence sans difficultés d'accès. Dans la réalité, la difficulté d'accès aux professionnels de santé est fortement ressentie par la population. Et au-delà de la question des médecins généralistes, l'offre de soins spécialisés (soins dentaires, ophtalmologie, radiologie...) est très limitée. (**document n°16**)

Ces dernières années sont également marquées par l'installation et le développement sur le territoire de divers professionnels proposant des prestations de "médecine douce".

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes



Il existe quelques centres hospitaliers de proximité (ex-hôpitaux locaux) à Saint-Chély-d'Apcher, Marvejols, Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac et Espalion-Saint-Laurent-d'Olt.

Par ailleurs, les habitants sont dirigés vers plusieurs centres hospitaliers d'importance : pour la partie Nord-Ouest, vers Aurillac ; pour la partie Est vers Mende et pour la partie Sud-Ouest vers Rodez. Mais cela implique un trajet d'environ 1h pour les populations les plus éloignées.

Enfin, il faut noter l'existence de 2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé :

- La CPTS Nord Aveyron s'est organisée en association mobilisant les professionnels et les collectivités locales. Elle mène des actions de prévention et de services aux habitants en partenariat avec les collectivités. Elle accompagne par ailleurs la structuration des Maisons de Santé et la transmission des cabinets médicaux.
- La CPTS Ouest Lozère est en cours de structuration et s'étend au-delà du territoire Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan en incluant Mende.

On peut souligner la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé par la CC du Gévaudan (démarrage en 2022) et une réflexion menée sur les 3 intercommunalités de l'Aveyron.

Sur le territoire, une offre diverse d'accueil pour les personnes âgées est proposée allant de l'accueil de jour à l'EHPAD en passant par des formules plus inédites. Les points info seniors sont également développés par le pôle gérontologique.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a une politique d'accompagnement collectif dans les démarches de maintien de l'offre de santé et de l'accueil des professionnels.

iii. Offre socioculturelles, sportive et de loisirs

Si le taux d'équipements culturels et sportifs de proximité est globalement satisfaisant, il reste cependant très inégalement réparti sur le territoire, avec des zones nettement moins équipées.

On note un déficit d'offre culturelle et de loisirs pour les enfants et adolescents et des difficultés d'accès à des équipements adaptés.

iv. Équipements sportifs culturels et de loisirs

Nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité pour 10 000 habitants



Le territoire possède une belle offre culturelle avec de nombreux festivals, une programmation culturelle diversifiée des Communautés de Communes, des associations, ... Des cinémas, équipés au format numérique, sont présents sur le territoire ainsi que des salles multiculturelles.

Le territoire est maillé par un réseau de bibliothèques soutenues par le Conseil Départemental de l'Aveyron. La Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac a acté un schéma territorial de bibliothèques.

Le Conservatoire de musique de l'Aveyron est présent sur le Haut Rouergue via ses antennes.

Une vie associative dynamique :

Le territoire bénéficie d'une richesse associative, qui constitue un véritable moyen d'intégration pour les nouveaux habitants. Un habitant sur 3 pratique une activité sportive ou culturelle. La fédération des foyers ruraux témoigne de cette vitalité.

De nombreux équipements (équipements sportifs et salles polyvalentes) sont mis à disposition des associations locales par les communes.

Cette dynamique associative est néanmoins menacée par l'essoufflement du bénévolat largement répandu et la difficulté de professionnalisation du secteur (emplois précaires, temps partiels).

Petite enfance :

L'offre en accueil de la petite enfance s'organise autour des structures variées : multi-accueils, micro-crèches mais également des Maisons d'Assistants Maternelles (gérées par des groupements d'assistantes maternelles individuelles). Il existe par ailleurs plusieurs Relais d'Assistants Maternelles (dont certains itinérants) permettant de fédérer les gardes d'enfants individuelles. On trouve également des multi-accueils et des services d'accueil de loisirs sans hébergement pour les moins de 4 ans.

Scolarité et enseignements supérieurs :

Une offre assez variée en établissements scolaires est proposée de la maternelle au lycée sur le territoire AOCG. Pour l'enseignement supérieur, 11 sites de formations diplômantes sont recensés, du CAP au BTS sont proposés sur la partie lozérienne ainsi qu'un Campus Connecté à Espalion. Ces établissements sont principalement axés sur les métiers de l'agriculture, de l'environnement, du commerce et de l'hôtellerie.

Parmi ces établissements, on retrouve la Maison Familiale Rurale à Javols (métiers de la forêt et la gestion paysagère) ainsi que l'OFTS (organisme de formation au travail social) à Marvejols (domaine du médico-social). L'offre reste toutefois limitée, ce qui conduit les élèves souhaitant poursuivre des études supérieures, à quitter le territoire.

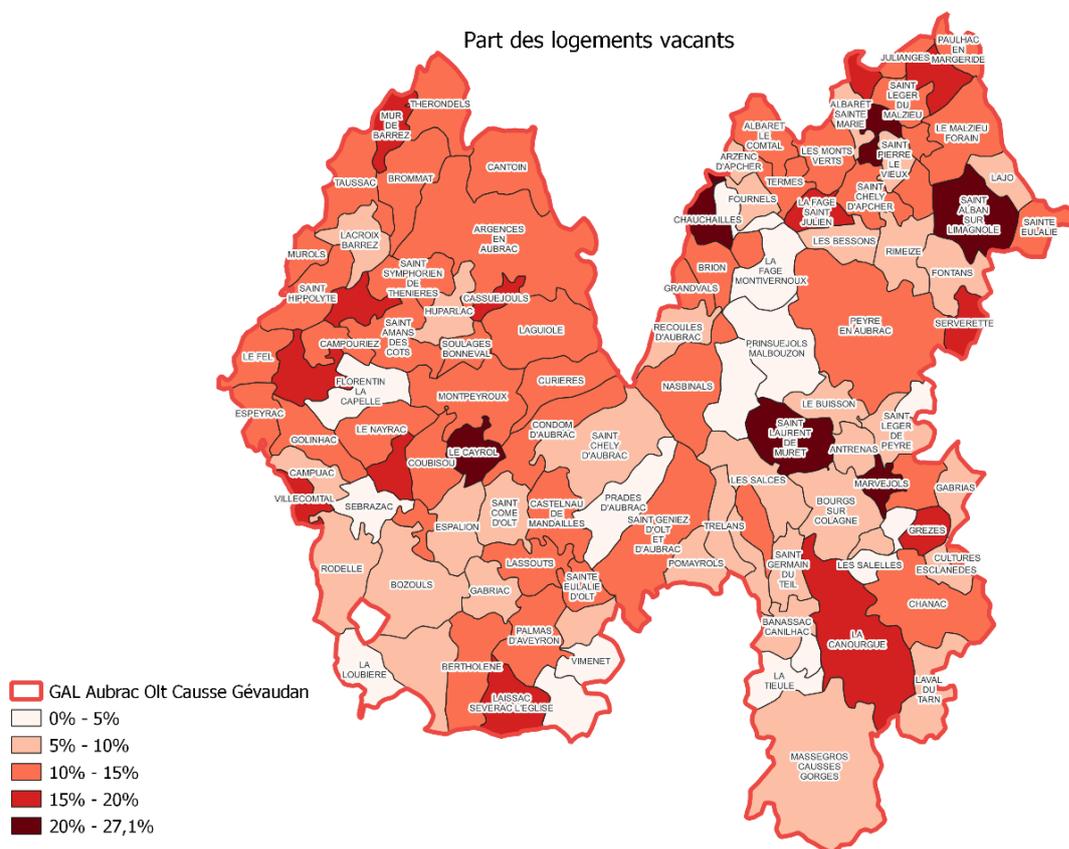
V. Le logement : une part importante de logements vacants et de résidences secondaires

L'accès au logement locatif est identifié comme un facteur essentiel de l'attractivité du territoire et de l'accueil de nouveaux habitants. A ce titre, la situation demeure préoccupante dans l'ensemble avec une proportion de logements vacants et de résidences secondaires largement supérieure à la moyenne régionale.

Même si elle est hétérogène, la part de logements vacants est importante et pose la question de la réhabilitation de ces logements. Ce taux peut dépasser les 20% dans certaines communes et atteint plus de 12% à l'échelle du territoire complet (soit le double du taux de la vacance raisonnable, qui est fixé entre 6 et 7 %).

Les causes de la vacance sont multiples : ce sont souvent des logements anciens, non rénovés, situés au cœur de centre-bourg et ne répondant plus aux attentes contemporaines.

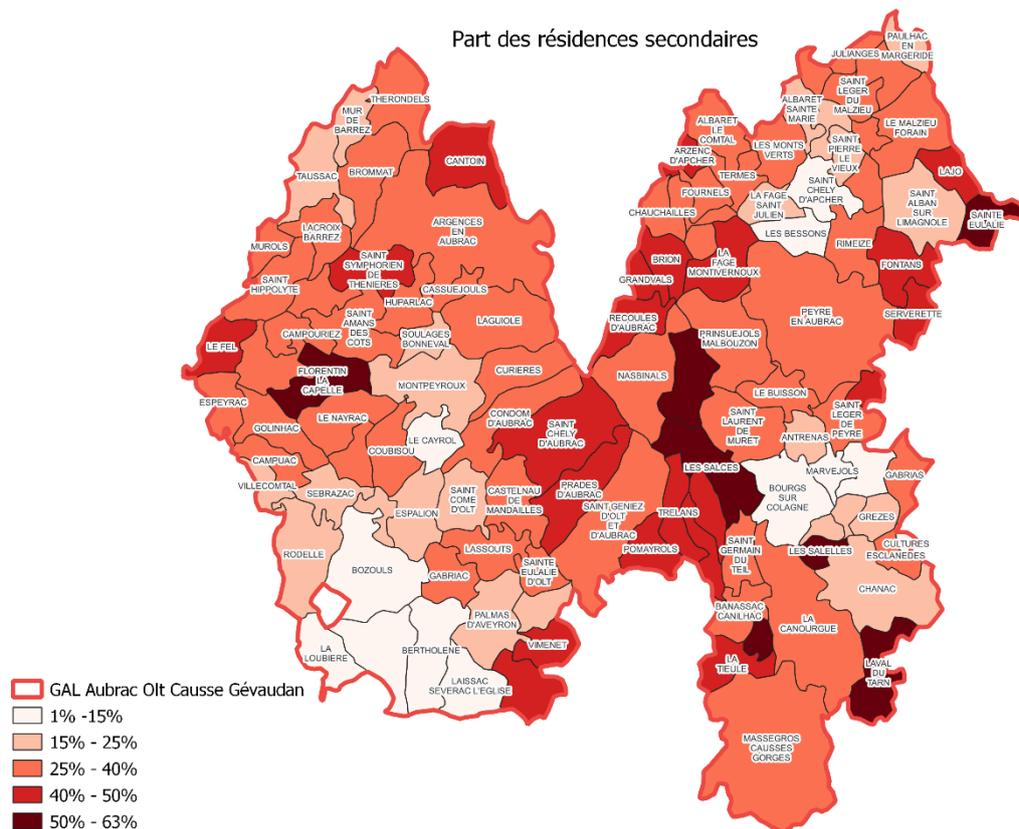
Part des logements vacants



Le parc de logements est très majoritairement composé de maisons individuelles ou d'appartements de grande surface, peu cohérent avec la taille moyenne des ménages (pour plus de 70% des personnes seules ou des couples sans enfants). Malgré une situation très variable en fonction de la zone du territoire, les logements datent pour moitié d'avant 1970. On constate également une cherté des logements et du foncier à bâtir.

L'autre caractéristique du parc de logement du territoire est la proportion très élevée de résidences secondaires. Avec un taux moyen de 25%, la part de résidences secondaires peut atteindre jusqu'à plus de 60% dans certaines communes. Ce fait a des impacts importants sur la viabilité des services proposés dans ces communes (écoles, commerces...)

Part des résidences secondaires



Une offre de logement non adaptées aux attentes

Il est à noter que l’offre en logement disponible est peu fournie sur l’ensemble du territoire et que celle-ci ne correspond pas toujours aux aspirations actuelles. Ce constat a été réalisé dans le cadre des politiques d’accueil des nouveaux habitants. En effet, les nouveaux ménages sont à la recherche d’une maison individuelle (pour certains de plain-pied), avec jardin.

Il est également à noter que de nombreux logements actuellement mis sur le marché sont qualifiés de logements “énergivores” et nécessitent de grands travaux de rénovation. Or, dès 2023 la mise en location des logements les plus consommateurs en énergie, nommés “passoires énergétiques” (classes F et G), sera interdite.

Un modèle d’habitat à adapter :

L’absence de documents d’urbanisme dans de nombreuses communes est également un frein à l’aménagement concerté du territoire et limite les capacités d’intervention des collectivités.

Les démarches d’élaboration de PLUi et de SCOT sur une large partie du territoire permettent de prendre en compte ces problématiques dans les projets d’aménagement.

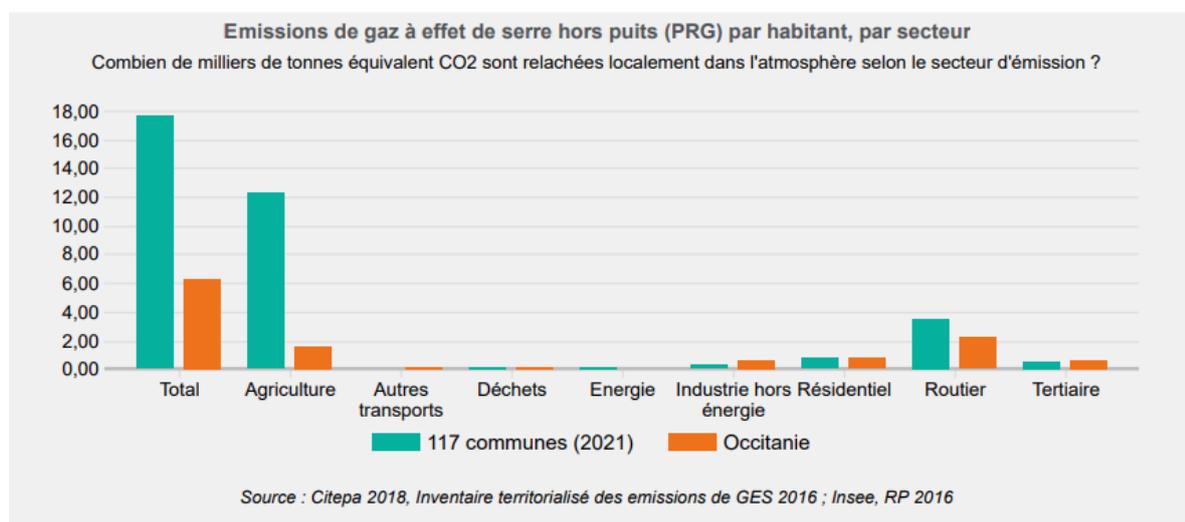
La loi Climat et résilience avec l’objectif de Zéro Artificialisation Nette oblige à trouver de nouvelles solutions pour concilier accueil de nouvelles familles et limitation de l’artificialisation du foncier.

Voir Analyse AFOM - attractivité et services en annexes

B. Cadre de vie et transition écologique

i. Émission de GES

Le bilan des émissions de GES global rapporté au nombre d'habitants fait apparaître une performance énergétique du territoire moins élevée qu'au niveau régional, avec une forte prédominance des secteurs de l'agriculture et des transports routiers comme sources d'émission majoritaires. On peut noter que les secteurs tertiaires et résidentiels sont à l'opposé peu émetteurs en proportion.



Performance énergétique des logements

D'après l'Observatoire de Diagnostic de Performance Energétique, la majorité des logements diagnostiqués présentent une étiquette entre D et E.

Caractéristiques du secteur résidentiel :

- Les logements sont anciens, majoritairement des maisons individuelles à grande superficie et un niveau d'efficacité énergétique faible
- Les modes de chauffage sont très majoritairement individuels et recourent à des énergies variées (fuel, gaz, bois, ...)
- Les propriétaires disposent en moyenne de revenus faibles qui limitent les rénovations énergétiques

Déplacements domicile-travail

À l'échelle du territoire, près de 47% des actifs travaillent sur une commune autre que celle de résidence (ce qui reste inférieur à la moyenne régionale et nationale) et l'essentiel des déplacements se fait par voiture individuelle (80%). Par ailleurs, plus de la moitié des déplacements domicile-travail est supérieur à 10 km, ce qui rend le recours au déplacement à vélo difficile, notamment au vu des conditions climatiques hivernales.

On peut noter qu'un quart des actifs ne se déplacent pas ou à pied. Enfin, le recours au covoiturage reste très limité, avec moins de 10% des déplacements.

Les flux domicile-travail sont majoritairement inférieurs à 10 personnes et avec des destinations souvent différentes, ce qui entraîne un recours accru au déplacement en voiture individuelle. Seuls 15 déplacements concernent plus de 100 personnes, l'organisation de transports collectifs reste donc difficile.

Les transports en commun (bus Lio) sont organisés autour de 4 lignes principales en Aveyron et 7 lignes en Lozère. Les trajets proposés permettent de rejoindre les villes les plus importantes du territoire et les agglomérations voisines selon les bassins de vie.

Le territoire dispose également de lignes ferroviaires : Béziers/Neussargues et Le Monastier La Bastide Puylaurent.

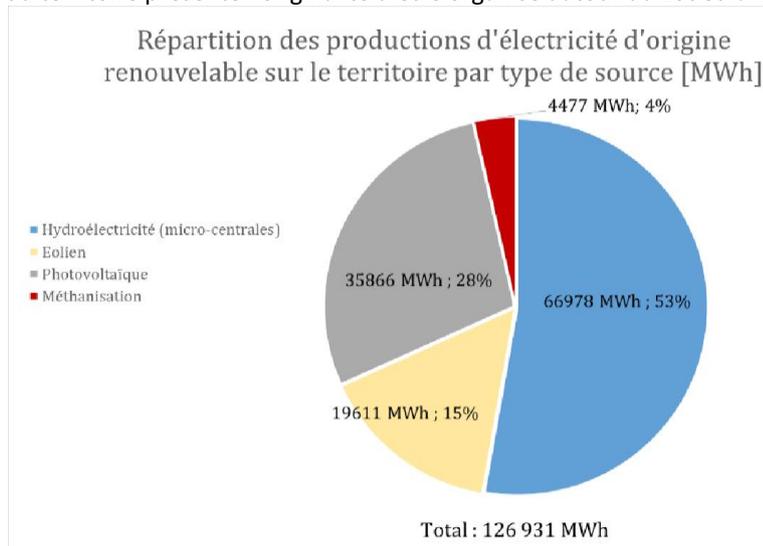
Certaines Communautés de communes ont également instauré un réseau de Transport à la Demande qui permet d'effectuer des trajets préalablement définis tout au long de l'année. On note aussi l'expérimentation d'une commune pour une navette urbaine pour les trajets au cœur de la ville.

L'offre en transport en commun reste néanmoins peu fournie et peu attractive (faible fréquence) et conforte l'importance de la voiture pour les trajets quotidiens.

Cette dépendance à la voiture est aussi marquée par la prépondérance de l'autosolisme. Cependant, la montée en puissance du covoiturage est un moyen efficace pour tendre vers un usage plus durable de l'automobile. Quelques projets voient le jour : la communauté de communes du Gévaudan, structure AOM (autorité organisatrice des mobilités), développe son réseau de bornes de covoiturage.

Production d'énergie :

Le territoire est à ce jour fortement dépendant des énergies fossiles mais il possède un fort potentiel en matière de développement des énergies renouvelables. La priorité est donnée à la production d'énergie à partir de biomasse même si une augmentation des productions des autres énergies renouvelables peut compléter cette feuille de route. La présence de l'industrie hydroélectrique est particulièrement importante. Le réseau hydrographique du territoire présente l'originalité d'être organisé autour du Lot et la Truyère.



L'augmentation de la production énergétique sur le territoire devra passer par l'équipement ou l'amélioration d'ouvrages existants. Le développement du solaire photovoltaïque pourrait bénéficier des nombreuses toitures sur bâtiments agricoles et dans l'habitat où les énergies renouvelables restent encore peu mobilisées.

Concernant les productions d'énergies thermiques d'origine renouvelable, le territoire dispose de gisements bois énergie importants (la forêt de l'Aubrac occupe 73 010 ha pour près de 32 % de taux de boisement), la filière bois énergie offre une alternative écologique et économique pour le chauffage collectif ou individuel. Le développement de la méthanisation est une opportunité intéressante pour le territoire compte tenu du gisement disponible.

Les énergies renouvelables se développent sur le Haut Rouergue via notamment la biomasse avec un potentiel de développement identifié par les acteurs de ce secteur. Un projet autour de la méthanisation est en cours sur Bozouls. La production locale d'EnR sur la CC Comtal Lot et Truyère s'élève à 20,4 GWh (avec 100% de photovoltaïque). Selon les chiffres transmis par EDF en 2021, le potentiel d'énergie renouvelable délivré peut aller jusqu'à 390 GWh avec 79% en photovoltaïque et 21% en biogaz. Sur la CC des Causses à l'Aubrac, la production annuelle d'EnR s'élève à 44,4 GWh répartie en 37% de photovoltaïque et 63% éolien.

PTECA PNR Aubrac

Un Plan Climat est en cours d'élaboration à l'échelle du PNR Aubrac et du territoire du Gévaudan, à ce jour, un plan d'action a été arrêté :

- **AXE 1 : En route pour devenir un territoire à énergie positive**
- **AXE 2 : Territoire résilient face au changement climatique**

Mise en place d'un SCOT à l'échelle du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère :

Le périmètre du SCOT a été validé par arrêté préfectoral le 6 février 2019. La prescription du SCOT a été votée en octobre 2020, avec pour objectifs principaux de définir une ambition démographique et économique pour le territoire ; garantir un développement équilibré et solidaire du territoire en s'appuyant sur sa structuration autour de trois pôles urbains et d'une dizaine de bourgs-centres ; garantir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces et des ressources naturelles ; anticiper et articuler l'offre économique, industrielle et commerciale en fonction de l'organisation territoriale et favoriser le développement durable du territoire et sa capacité de résilience face au changement climatique.

Biodiversité, paysages et patrimoine

La conjugaison des caractéristiques géographiques, géologiques, climatologiques et humaines a favorisé une grande diversité paysagère et de milieux naturels qui font du territoire un espace à fort enjeu à l'échelle du Massif central.

Plusieurs secteurs font l'objet d'une protection particulière pour leur végétation ou pour leur faune (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, etc.).

Le périmètre abrite notamment des espèces et des habitats typiques ou relictuels des milieux de montagne. La qualité écologique des zones humides du haut plateau, des milieux pastoraux, des vallées encaissées, est à l'origine de mesures de protection couvrant 25 % de la superficie du territoire. 232 espèces végétales à statut ont été recensées sur le périmètre d'étude, dont 114 sont protégées. Les écosystèmes agropastoraux dominent en surface (environ 50 % de la superficie du territoire), avec un bon état de conservation des différents types de prairies et estives, même si ce sont les écosystèmes humides ou tourbeux qui rassemblent le plus d'habitats d'intérêt communautaire en Aubrac. Pour la faune, 219 espèces patrimoniales ont été identifiées sur le périmètre d'étude (dont 158 protégées). L'avifaune et la faune associée aux milieux aquatiques et humides y sont fortement représentées.

Par ailleurs l'Aubrac, territoire « tête de bassin », draine près de 2500 km de cours d'eau. Il possède un réseau hydrographique particulièrement dense, dont les principaux cours d'eau sont la Truyère, le Lot, la Colagne, le Bès et les Boraldes, complété par plusieurs lacs, auxquels il faut ajouter une densité également significative de zones humides (4,5 % de la superficie du territoire), parmi lesquelles de nombreuses tourbières. La présence de l'eau sous des formes variées et aux usages très diversifiés, confirme la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire.

Bien que le territoire soit réputé pour la densité de son réseau hydrographique, l'eau constitue un enjeu majeur tant pour sa qualité, qu'il faut préserver que pour son utilisation. En effet, les sécheresses récurrentes ont un impact sur la qualité des eaux et la quantité disponible, entraînant des conflits d'usage pour l'accès à l'eau potable dans certaines communes et des difficultés pour accueillir de nouvelles populations. Les risques liés à l'eau et aux inondations concernent une majeure partie du territoire.

Enfin, le territoire est doté d'un patrimoine culturel vernaculaire et paysager riche dont la préservation et la mise en valeur constitue un enjeu à la fois patrimonial et de potentiel touristique.

On peut à ce titre citer la question de la restauration des burons, habitats traditionnels d'estive, dont la réhabilitation notamment en hébergements touristiques fait l'objet d'un suivi particulier par le PNR de l'Aubrac.

Voir Analyse AFOM - cadre de vie et transition écologique en annexes

Pour résumer, les principaux enjeux du territoire sont :

- Renforcer l'attractivité démographique en renforçant l'offre de services, développant une offre de logements adaptée et en améliorant le cadre de vie
- Conforter le rôle des centralités, garantes des services à la population et de la cohésion sociale
- Développer l'attractivité économique en soutenant les créations d'entreprises, les reprises d'activités, l'innovation, la valorisation durable des ressources locales et le renouvellement de la population active
- Structurer une offre touristique équilibrée, durable et de qualité
- Accélérer la transition énergétique et écologique du territoire pour lutter contre les inégalités sociales et environnementales
- Favoriser des mobilités plus écologiques et solidaires
- Promouvoir un aménagement durable garant de la préservation des ressources naturelles et paysagères

Stratégie de référence du territoire Aubrac Olt Causse et Gévaudan

Ligne directrice :

Relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique

ANNEXE 3

Organisation de l'animation et de la gouvernance du CTO Aubrac Olt Causse Gévaudan

Répartition territoriale de l'animation CTO

collectivité	structure d'animation
CC Aubrac Carladez Viadène	PNR Aubrac
Argences en Aubrac	PNR Aubrac
Brommat	PNR Aubrac
Campouriez	PNR Aubrac
Cantoin	PNR Aubrac
Cassuéjous	PNR Aubrac
Condom d'Aubrac	PNR Aubrac
Curières	PNR Aubrac
Florentin la Capelle	PNR Aubrac
Huparlac	PNR Aubrac
Lacroix Barrez	PNR Aubrac
Laguiole	PNR Aubrac
Montézic	PNR Aubrac
Montpeyroux	PNR Aubrac
Mur de Barrez	PNR Aubrac
Murols	PNR Aubrac
Saint Amans des Côts	PNR Aubrac
Saint Chély d'Aubrac	PNR Aubrac
St Symphorien de Thénières	PNR Aubrac
Soulages Bonneval	PNR Aubrac
Taussac	PNR Aubrac
Thérondeles	PNR Aubrac
CC Comtal Lot Truyère	PETR Haut Rouergue
Bessuéjous	PETR Haut Rouergue
Bozouls	PETR Haut Rouergue
Campuac	PETR Haut Rouergue
Le Cayrol	PNR Aubrac
Coubisou	PNR Aubrac
Entraygues sur Truyère	PNR Aubrac
Espalion	PETR Haut Rouergue
Espeyrac	PETR Haut Rouergue
Estaing	PNR Aubrac
Le Fel	PETR Haut Rouergue
Gabriac	PETR Haut Rouergue
Golinhac	PETR Haut Rouergue
Lassouts	PNR Aubrac
La Loubière	PETR Haut Rouergue
Montrozier	PETR Haut Rouergue
Le Nayrac	PNR Aubrac
Rodelle	PETR Haut Rouergue
Saint Côte d'Olt	PNR Aubrac
St Hippolyte	PNR Aubrac
Sébrazac	PETR Haut Rouergue
Villecomtal	PETR Haut Rouergue

CC des Causses à l'Aubrac	PETR Haut Rouergue
Bertholène	PETR Haut Rouergue
Castelnau de Mandailles	PNR Aubrac
Gaillac d'Aveyron	PETR Haut Rouergue
Laissac-Sévérac l'Eglise	PETR Haut Rouergue
Palmas d'Aveyron	PETR Haut Rouergue
Pierrefiche	PETR Haut Rouergue
Pomayrols	PNR Aubrac
Prades d'Aubrac	PNR Aubrac
Ste Eulalie d'Olt	PETR Haut Rouergue
St Geniez d'Olt et d'Aubrac	PNR Aubrac
Vimenet	PETR Haut Rouergue
CC Aubrac Lot Causse Tarn	PETR Gévaudan Lozère
Banassac-Canilhac	PNR Aubrac
La Canourgue	PETR Gévaudan Lozère
Chanac	PETR Gévaudan Lozère
Cultures	PETR Gévaudan Lozère
Esclanèdes	PETR Gévaudan Lozère
Les Hermaux	PNR Aubrac
Laval du Tarn	PETR Gévaudan Lozère
Massegros Causses Gorges	PETR Gévaudan Lozère
St Germain du Teil	PNR Aubrac
St Pierre de Nogaret	PNR Aubrac
St Saturnin	PETR Gévaudan Lozère
Les Salces	PNR Aubrac
Les Salelles	PETR Gévaudan Lozère
La Tieule	PETR Gévaudan Lozère
Trélans	PNR Aubrac
CC du Gévaudan	PNR Aubrac
Antrenas	PNR Aubrac
Bourgs sur Colagne	PNR Aubrac
Gabrias	PETR Gévaudan Lozère
Grèzes	PETR Gévaudan Lozère
Le Buisson	PNR Aubrac
Marvejols	PNR Aubrac
Montrodat	PETR Gévaudan Lozère
Palhers	PETR Gévaudan Lozère
Recoules de Fumas	PETR Gévaudan Lozère
St Bonnet de Chirac	PETR Gévaudan Lozère
St Laurent de Muret	PNR Aubrac
St Léger de Peyre	PNR Aubrac
CC Hautes Terres de l'Aubrac	PNR Aubrac
Albaret le Comtal	PNR Aubrac
Arzenc d'Apcher	PNR Aubrac
Brion	PNR Aubrac
Chauchailles	PETR Gévaudan Lozère
La Fage Montivernoux	PNR Aubrac
Fournels	PNR Aubrac

Grandvals	PNR Aubrac
Marchastel	PNR Aubrac
Les Monts Verts	PNR Aubrac
Nasbinals	PNR Aubrac
Noalhac	PNR Aubrac
Peyre en Aubrac	PNR Aubrac
Prinsuéjols Malbouzon	PNR Aubrac
Recoules d'Aubrac	PNR Aubrac
St Juéry	PNR Aubrac
St Laurent de Veyrès	PETR Gévaudan Lozère
Termes	PNR Aubrac
CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac	PETR Gévaudan Lozère
Albaret Ste Marie	PNR Aubrac
Les Bessons	PNR Aubrac
Blavignac	PETR Gévaudan Lozère
Chaulhac	PETR Gévaudan Lozère
La Fage St Julien	PNR Aubrac
Fontans	PETR Gévaudan Lozère
Julianges	PETR Gévaudan Lozère
Lajo	PETR Gévaudan Lozère
Le Malzieu Forain	PETR Gévaudan Lozère
Le Malzieu Ville	PETR Gévaudan Lozère
Paulhac en Margeride	PETR Gévaudan Lozère
Prunières	PETR Gévaudan Lozère
Rimeize	PNR Aubrac
St Alban sur Limagnole	PETR Gévaudan Lozère
St Chély d'Apcher	PNR Aubrac
Ste Eulalie	PETR Gévaudan Lozère
St Léger du Malzieu	PETR Gévaudan Lozère
St Pierre le Vieux	PETR Gévaudan Lozère
St Privat du Fau	PETR Gévaudan Lozère
Serverette	PETR Gévaudan Lozère

Répartition de l'animation :

structure	nombre de communes	nombre d'EPCI	TOTAL
PNR Aubrac	65	3	68
PETR HR	20	2	22
PETR GL	32	2	34
TOTAL	117	7	124

Composition du Comité de Pilotage du CTO Aubrac-Olt-Causse-Gévaudan

Structure	Représentant
1.PNR Aubrac	Le Président ou son représentant
2.PETR Haut Rouergue	Le Président ou son représentant
3.PETR Gévaudan Lozère	Le Président ou son représentant
4.Région Occitanie	La Présidente ou son représentant
5.Conseil Départemental de l'Aveyron	Le Président ou son représentant
6.Conseil Départemental de la Lozère	La Présidente ou son représentant
7.CC Aubrac-Carladez-Viadène	Le Président ou son représentant
8.CC Aubrac Lot Causse Tarn	Le Président ou son représentant
9.CC des Causse à l'Aubrac	Le Président ou son représentant
10.CC Comtal-Lot-Truyère	Le Président ou son représentant
11.CC du Gévaudan	La Présidente ou son représentant
12.CC des Hautes Terres de l'Aubrac	Le Président ou son représentant
13.CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac	Le Président ou son représentant

ANNEXE 4
Les schémas opérationnels en cours

1. CRTE – Communauté de communes AUBRAC – CARLADEZ - VIADENE

Stratégie

- 1 / Révéler ACV comme un territoire à vivre pour tous
- 2 / Affirmer un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale
- 3 / Asseoir une économie de marque qui sert le territoire

Plan d'actions :

1. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

- 1.1. Favoriser l'attractivité territoriale et l'installation de nouveaux habitants
- 1.2. Consolider et développer l'offre de services à la population
- 1.3. Valoriser et promouvoir l'identité territoriale

2. RELANCE ET CONSOLIDATION DES FLUX ECONOMIQUES

- 2.1. Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur
- 2.2. Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité
- 2.3. Soutenir l'agriculture durable

3. TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

- 3.1. Accompagner la transition énergétique
- 3.2. Améliorer la mobilité sur le territoire
- 3.3. Accompagner l'adaptation au changement climatique et aux risques naturels
- 3.4. Structurer une politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire

2. CRTE – PETR HAUT ROUERGUE

1. COOPERATION ET ANIMATION ECONOMIQUE TERRITORIALE

1.1. Relever le défi économique de l'emploi

1.2. Favoriser l'entrepreneuriat

2. TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

2.1. Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains

2.2. Favoriser une alimentation locale responsable

2.3. Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé

2.4. Pour un territoire s'inscrivant dans la transition écologique : encourager le développement d'un habitat répondant aux attentes contemporaines et les nouvelles énergies adaptées au contexte local

3. AU SERVICES DE TOUS LES QUOTIDIENS

3.1. Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants

3.2. Encourager la jeunesse : un atout pour le territoire

3. C2RTE – PETR GEVAUDAN LOZERE

Les enjeux :

- Renforcer l'attractivité démographique et économique
- Veiller au renouvellement de la population active
- Favoriser l'attractivité des centralités
- Maintenir un cadre de vie de qualité
- Engager le territoire dans la transition énergétique
- Favoriser la cohésion sociale par des politiques adaptées aux jeunes et aux personnes les plus fragiles
- Renforcer l'accessibilité du territoire
- Préserver les ressources naturelles
- Veiller à un usage raisonné et concerté du foncier
- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

La stratégie : Un territoire accueillant, durable et solidaire

1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

Axe 1 : Favoriser le renouvellement démographique du territoire

Axe 2 : Développer un cadre de vie qualitatif et attractif

2- Développer l'économie et les emplois de demain

Axe 3 : Favoriser le renouvellement de la population active du territoire

Axe 4 : Renforcer l'attractivité économique du territoire

3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif

Axe 5 : Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons

Axe 6 : Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics

4- Adapter l'habitat et l'urbanisme

Axe 7 : Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire

Axe 8 : Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

5- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Axe 9 : Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières

Axe 10 : Favoriser des mobilités durables et inclusives

Axe 11 : Préserver les ressources naturelles